

LA CLEF  
DU CABINET  
DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur  
les Matieres du tems.

JANVIER. 1743.

TOME LXXVIII.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur  
de Sa Maj. la Reine de Hongrie & de  
Boheme, & Marchand Libraire.

---

M. D C C. XLIII.

*Avec Privilege de feu Sa Majesté Imperiale  
& Catholique, & Approbation du  
Commissaire Examineur.*

## AVIS AU PUBLIC.

**O**N a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois ; & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible : Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets ( francs de port ) au Sieur André Chevalier , Imprimeur de ce Journal , qui en a seul le fond depuis son origine , & qui le vend complet & par mois séparés , à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier , outre ses impressions , un fort grand & un fort bel assortiment de Livres de tous Pais. Le même débite plusieurs Journaux Historiques , Politiques , & Littéraires ; entr' autres , Mémoires des Arts & des Sciences de Tre-voux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres , par le Pere Nicéron , Barnabite , à present 42. vol. : Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht , 24. volumes en 42. parties , & continué ; Bibliotheque Italique , ou Histoire Littéraire de l'Italie , 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans , par Mr. de Beaumarchais , à present en 12. Tomes 27. part. in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux ; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît , aussi-bien que de la Bibliotheque Italique , & des Mémoires du P. Nicéron , un volume tous les trois mois , de même que de la Bibliotheque raisonnée , qui contient à present 28. Tomes en 2. parties chacun ; & de la Bibliotheque Germanique à present 45. vol.

# LA CLEF DU CABINET

D E S

## PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique  
sur les matieres du tems.

Janvier. 1743.

### ARTICLE PREMIER.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable  
au NORD, depuis le mois dernier.*

I. **S**uede. La Paix avec la Russie doit être terminée, puisque la succession à la Couronne est décidée. La Diette avoit cependant délibéré sur l'une, sans que l'autre eut été mise sur le tapis. Mais tous les Ordres du Royaume ayant connu la nécessité de traiter en même-tems ces deux importantes affaires, & sur tout depuis qu'ils avoient conseillé au Roi de demander les bons offices du Roi de la Grande Bretagne, pour procurer le rétablissement de la Paix, quatre partis se sont formés d'abord pour soutenir les droits d'autant de Prétendans. Le premier se déclara pour le Prince Frédéric de Hesse-Cassel, le second pour le Duc de Holstein-Gottorp neveu de l'Impératrice de Russie, le troisième en faveur du Prince Chrétien de Deux Ponts, & le quatrième pour le Prince Royal de Dannemarc.

I.  
*Factions  
sur la suc-  
cession au  
Trône de  
Suede.*



### *La Clef du Cabinet*

Voici ce que chacun de ces parris voulut faire valoir.

1°. Les Partisans du Prince Frédéric dirent que dans les circonstances où se trouvoit le Royaume, l'intérêt de la Nation demandoit qu'on appellât au Trône un Prince qui fût en état de fécourir cette Nation par lui-même & par ses alliances ; que tel étoit le Prince qu'ils propofoient ; Prince, qui avec le foûtien qu'il trouvoit dans fa propre Maifon, pouvoit compter encore fur celui du Roi de la Grande-Bretagne fon beaupere, & que la Suede se trouveroit par là dans une fituation plus refpectable, qu'elle ne pourroit se promettre d'un autre choix. Le parti du Prince Frédéric de Hefle-Caffel s'étoit fortifié jufqu'à avoir contrebalancé les trois autres.

2°. Celui du Duc de Holstein-Gottorp alléguait que le fang de la Maifon Royale parloit en fa faveur ; qu'on ne devoit point balancer à lui déférer une Couronne à laquelle d'autres droits l'appelloient encore ; & qu'en prenant ce parris, on pouvoit efpérer de recouvrer la Finlande, perfuadé, comme on devoit l'être, que l'Impératrice de Ruffie ne feroit pas difficulté de céder cette Principauté à fon neveu, afin d'affermir à perpétuité la Paix entre les deux Nations. Quoique ces raifons furent des plus plaufibles, il y a avoit néanmoins une réflexion à y faire, & on la fit ; ce fut que le Duc de Holstein ne s'étoit pas mis lui-même fur les rangs, & qu'ainfi l'on ignoroit fi ce Prince voudroit faire valoir effectivement fes droits, ou s'il préféreroit de profiter des difpofitions que l'Impératrice de Ruffie pourroit faire en fa faveur. La chofe demeura donc indé-

cife,

cise, jusqu'à ce qu'on se fut aperçu, suivant beaucoup d'apparence, de quelques arrangemens que la Russie doit avoir pris, puisqu'on n'a plus balancé ensuite de se déclarer positivement. Mais dans cet intervalle, le troisième parti qui s'étoit formé au sujet de la succession, se donnoit de grands mouvemens.

3°. Ce troisième parti soutenoit que l'intérêt & la félicité de la Suede demandoient un Prince, qui ne donnant ni par lui-même, ni par ses alliances, de l'ombrage à ses voisins, ne s'attachât qu'à rendre ses Sujets heureux, & son Royaume fleurissant, en y maintenant des forces capables de le défendre contre toute offense ou attaque injuste. C'étoit là le parti du Prince Chrétien de Deux-Ponts aussi allié à la Maison Royale de Suede.

4°. Le quatrième parti qui se déclaroit pour le Prince Royal de Dannemarc, pensoit qu'au lieu de céder à la Russie, il falloit se mettre en état de lui faire tête pour toujours; que c'étoit là ce qu'il y auroit de plus sûr & de plus glorieux pour la Nation, & qu'à cette fin il falloit réunir les trois Couronnes de Suede, de Norwege & de Dannemarc, comme elles furent en 1390. par la résolution des Etats des trois Royaumes assemblés à Calmar, sous le Règne d'Eric & de Marguerite.

Enfin un cinquième parti vouloit soutenir que le Roi étant encore plein de vie & de santé, il convenoit de remettre l'affaire de la succession jusques après sa mort; & telles furent les factions sur cette grande affaire, dont il étoit de nôtre devoir de ne rien passer. Continuons dans la même matiere, puisqu'il y est question du coup décisif d'une Couronne, qui de tout

tems a si bien figuré sur le theatre de l'univers :

Quoique les bons offices du Roi d'Angleterre fussent acceptés, & le Baron de Ghedda avec Mr. de Nolcken prêts à se rendre à *Abo*, lieu désigné pour convenir de la Paix avec la Russie, la nécessité de régler la succession au Trône mit tout en suspens. On avoit jugé ce règlement comme un moyen efficace de faciliter la Paix ; & l'on se saisit de cette circonstance pour faire présenter un memoire à la Diette. Le Baron de Wreede, premier Commissaire des Guerres & un des Députés de la Noblesse, s'acquitta de cette commission le 17. Octobre. Le memoire portoit en substance » qu'après » une campagne aussi malheureuse que celle » qu'on avoit eu en Finlande, il étoit à crain- » dre que le Royaume ne se trouvât exposé à » de plus grandes fatalités, si le Roi venoit » à mourir sans qu'on eut réglé la succession » au Trône : Que l'âge avancé de S. M. de- » voit faite regarder ce malheur comme prêt » à arriver tous les jours, si l'on ne s'appli- » quoit pas à le détourner par des mesures » sages & conformes aux besoins de la Nation : » Qu'il falloit mettre à profit le tems précieux » qu'on avoit encore pour délibérer sur cet » objet : Et que les Etats ne perdroient, sans » doute, pas de vûë, qu'il étoit de l'intérêt » de tous les Suedois, que le choix d'un suc- » cesseur au Trône tombât sur un Prince né » & élevé dans la Religion Luthérienne. »

Le Comité secret auquel ce Mémoire fut remis, travailla depuis le 28. jusqu'au 31. à en faire l'examen, & indiqua le *Plenum* pour le lendemain premier de Novembre. Tous les Ordres du Royaume étant assemblés ce jour-là  
en

II.  
Le Duc  
de Holstein  
déclaré suc-  
cesseur à la  
Couronne.

*des Princes &c.* Janvier 1743.

en corps, délibérèrent sur la grande affaire de la succession. Nous allons rapporter encore ce qui s'est présenté de ces délibérations.

Divers Seigneurs haranguerent d'abord en faveur du Prince Frédéric de Hesse-Cassel ; d'autres pour le Duc de Holstein-Gottorp, & il ne fut question ce jour, comme les suivans, que de ces deux Princes ; les partisans du Prince de Deux Ponts, & du Prince de Dannemarck n'ayant pû effectuer qu'on votât pour eux.

Le sentiment de ceux qui venoient de parler pour le Duc de Holstein-Gottorp, fut combattu avec chaleur par l'Ordre des Ecclésiastiques, & par quelques Députés du corps des Bourgeois. Mais l'Ordre des Payfans vota sans réserve pour le même Prince, & la délibération dura jusqu'à onze heures du soir. Les séances du 2. & du 3. se passerent en débats, on y remarqua cependant que les Nobles & les Bourgeois se décidoient un peu plus positivement pour le Duc de Holstein ; & comme celui des Payfans ne laissoit plus rien désirer, il n'y avoit ainsi que les Ecclésiastiques qui fussent entièrement pour le Prince Frédéric de Hesse-Cassel, sur ce qu'ils regardoient le choix du Duc de Holstein, comme inséparable de divers inconvéniens qui en résulteroient.

On ne fit rien le 4. à cause du Dimanche. Le 5. tous les Ordres assemblés alléguerent encore des raisons très-solides en faveur des deux Compétiteurs ; on en vint aux voix, & il s'en trouva 239. pour le Duc de Holstein-Gottorp, & 237. pour le Prince Frédéric de Hesse-Cassel. La Noblesse, les Bourgeois & les Payfans s'étant ensuite réunis, le Duc de Holstein fut nommé Successeur au Trône de Suede, par accla-



### *La Clef du Cabinet*

acclamation de ces trois Ordres. Quant au Clergé, il parut vouloir persister dans son avis, & protesta contre le sentiment des autres Ordres. Mais la pluralité, selon les Constitutions du Royaume, étant suffisante, pour la décision de toutes les affaires d'Etat, la nouvelle élection fut trouvée légale. Aussi dépêcha-t-on le lendemain un Courier pour *Moscou*, afin d'en donner part au Duc de Holstein, & d'apprendre de lui, si, peut-être, il n'avoit point contracté d'engagemens qui l'empêchassent d'accepter cette nomination. On prit en même-tems la résolution d'envoyer à ce Prince une Députation solennelle, qui partira aussi-tôt qu'on saura que la succession déferée à Son Altesse lui est agréable. Tout cela ayant émû l'Ordre des Ecclésiastiques, il révoqua sa protestation, & se conforma enfin à l'avis des trois autres.

Comme il ne restoit plus rien sur l'affaire de la Succession qu'à en informer le Roi, les quatre Ordres lui firent le 8. une Députation solennelle composée de 120. personnes, laquelle s'acquitta de cette commission par un Discours dont voici la traduction.

TRE'S- PUISSANT ET TRE'S-GRACIEUX ROI.

**L**E respect plein d'amour que tous les Etats du Royaume doivent à Vôtre Majesté, & qui les a toujours accompagnés au pied du Trône, est extrêmement aujourd'hui de quelque embarras. Autant de joye ils ressentent lorsqu'ils contemplent la sollicitude paternelle de Vôtre Majesté pour le Royaume de Suede, la bonté qu'elle a toujours témoignée au moindre de ses Sujets, & les qualités sublimes & royales qu'elle n'a employées qu'à l'avantage des  
Pays,

des Princes &c. Janvier 1743. 9

Pays, & à la conservation de ses libertés; autant se sentent-ils pénétrés de douleur lorsqu'ils considèrent l'âge avancé de V<sup>ô</sup>tre Majesté, & que le Trône ne sauroit assurer l'immortalité à ces justes sujets de joye. Ils voyent, en tremblant, que le jour arrivera ( puisse le Ciel reculer ce jour jusqu'à nos derniers descendans ) qu'ils pleureront la perte d'un bon & gracieux Roi, dont le doux règne ne s'effacera jamais de nôtre mémoire, ni de celle de nôtre postérité.

Très-gracieux Roi, que n'osons-nous nous flater, que le Ciel exaucera les vœux que nous faisons du fond de nos cœurs, pour qu'il lui plaise de prolonger les jours de V<sup>ô</sup>tre Majesté au-delà du cours ordinaire de la nature ! Nous nous croirions avec raison le Peuple le plus heureux de l'univers. Mais les bornes que Dieu a prescrites à la vie des hommes étant immuables, sans cesser ces vœux sincères pour la conservation de V<sup>ô</sup>tre Majesté, nous nous trouvons dans la triste nécessité de porter nôtre attention sur un autre objet. Nôtre intérêt propre avec celui de la postérité nous exhorte de profiter de la précieuse liberté dont nous jouissons pendant la vie de V<sup>ô</sup>tre Majesté, de considérer, au nom de Dieu & avec une parfaite union, ce que nous deviendrons, ce que deviendra la Patrie, lorsqu'il plaira au Tout-Puissans de décharger V<sup>ô</sup>tre Majesté du fardeau de ce règne temporel, pour la placer dans sa gloire. Engagés par ces considérations, & profitant de la liberté fondée sur la parole royale de leur Roi, les Etats du Royaume ont déclaré unanimement, aux conditions qu'ils ont arrêtées préalablement, pour succéder à V<sup>ô</sup>tre Majesté après sa mort, que Dieu veuille reculer, le Duc Charles-Pierre-Ulric de Holstein-Gottorp, dans la confiance que ce choix qu'ils ont l'honneur de notifier

à Votre Majesté, conformément à leur devoir, lui sera agréable, & que Dieu daignera aussi le couronner de sa bénédiction. C'est sa main toute-puissante qui dispose du sort des Rois & des Trônes; il les change & les maintient selon les vûes impénétrables de son adorable providence, qui surpasse infiniment les foibles mesures de la prévoyance humaine.

Au surplus, très-gracieux Roi, comme nous nous sommes étudiés dans cette grande affaire à compasser notre résolution sur les desirs de Votre Majesté, nous ne doutons pas qu'elle ne tourne à sa satisfaction & à l'avantage de la Patrie. Mais nous ne saurions trouver des termes assez forts pour dépeindre les sentimens qu'a causés dans les cœurs de ses fidèles Etats, qui en bons Sujets ont toujours aimé si tendrement leur bon Roi, la nécessité où ils se sont vûs réduits de faire cette démarche, par l'âge avancé de Votre Majesté, & la considération qu'à présent elle occupe seule le Trône. Les Etats sentent & reconnoissent le bonheur & les avantages dont ils ont jôii par les soins infatigables de V. Maj., & pas moins sensibles au bonheur présent, dont ils lui sont redevables, ils sont pénétrés de la plus parfaite reconnoissance. Mais ces objets flatteurs ne les empêchent pas de voir l'incertitude de l'avenir, & ils la voyent en tremblant. Cependant comme ils n'ont été guidés dans la présente résolution que par la prévoyance qu'ils doivent au bien de la Patrie, rien ne sera jamais capable d'altérer leur amour & la fidélité qu'ils ont jurée à Votre Majesté; & la reconnoissance & le respect élèveront dans le cœur de tous les Suédois un monument qui perpétuera jusqu'à la fin des siècles le souvenir des bienfaits sans nombre, dont ils se reconnoissent redevables à Votre Majesté.

C'est

C'est avec des ménagemens tels qu'on vient de les remarquer, qu'il est question d'annoncer à des Souverains ce qui est résolu à leur égard. Le Roi a paru prendre de bonne part la notification qui lui a été faite, & voici sa réponse au Discours qu'on vient de rapporter.

**L**es Etats du Royaume qui viennent de me donner part de leur intention à recevoir, sous certaines conditions, le Duc Régnant de Holstein, à la succession au Trône, comme étant un Prince descendant de la Maison Royale, n'ignorent pas que tout ce qui peut contribuer au lustre & à l'avantage du Royaume, m'est très cher & très-agréable. Je souhaite de tout mon cœur que mon successeur au Trône soit toujours si bien intentionné pour le Royaume que je l'ai été & le suis encore, & qu'il s'intéresse pour la liberté d'un chacun aussi sincèrement que je l'ai fait jusqu'ici. J'ai toujours tâché de régler ma conduite sur les loix fondamentales & sur mon serment royal, & j'ai toujours fait ce qui dépendoit de moi, selon la Constitution du Royaume, pour sa gloire & pour sa sûreté. Les Etats doivent être persuadés que je me ferai toujours un plaisir de sacrifier mes biens & mon sang pour le bien de la Patrie. Puisse le Ciel nous accorder son assistance toute puissante dans cette épineuse conjoncture, & faire tourner toutes choses à l'honneur & au bonheur du Royaume. J'ai la ferme confiance en la bonté infinie de Dieu, que si nous implorons son assistance avec soumission, & cultivons entre nous une parfaite union, il accordera une heureuse réussite à toutes vos résolutions. Au reste, aimant comme je fais avec une tendresse paternelle tous les Etats du Royaume, je n'attends d'eux qu'une fin  
cère

*cère amitié, & avec ce retour je vivrai & mourrai content.*

Il y a une Capitulation dressée, contenant les conditions sous lesquelles les Etats du Royaume veulent conferer la Couronne au Duc de Holstein ; on le voit par la réponse du Roi, & on le fait d'ailleurs. Cette Capitulation ne nous est pas encore parvenue ; mais on croit n'en rien avancer au hazard en disant qu'on s'y engage à rendre le Royaume successif dans la maison du Duc élu.

IV.  
*Déclaration  
du Roi à la  
Diette sur  
la perte de  
la Finlande.*

Avant qu'on n'annonçât au Roi la résolution de la Diette sur la succession au Trône, S. M. avoit déclaré à cette assemblée, que rien ne lui tenoit plus à cœur que la perte de la Finlande ; que si les Etats ne l'avoient point détournée du dessein où elle étoit il y a deux ans, d'aller prendre le commandement de son Armée, elle auroit espéré de prévenir un malheur si grand, & qu'elle y auroit même sacrifié sa vie ; qu'elle regardoit toujours la Nation Suedoise comme une des plus braves qui fussent connues ; que cette Nation n'avoit besoin que d'être bien conduite ; & que si on ne pouvoit pas obtenir une Paix honorable, rien ne l'empêcheroit d'aller au printems prochain, se mettre à la tête de son Armée, afin d'employer à l'avantage de ses Sujets le peu de tems qui lui restoit encore à vivre.

Une déclaration de cette espece fait qu'on ne parle plus du Général Lœwenhaupt qui a commandé l'Armée Suedoise en Finlande, aussi favorablement qu'on l'avoit fait ; & quoiqu'il prétende toujours se justifier par les ordres & les instructions qui lui ont été envoyés, & qu'il assure avoir suivis ponctuellement, on

n'a pas laissé de lui objecter que ces ordres & ces instructions n'étoient pas tellement limités, qu'il ne fût le maître de profiter des occasions qui se seroient présentées d'agir avec succès ; mais qu'il les avoit toutes laissées échapper, & que sous prétexte de ne pas sacrifier l'Armée, il avoit sacrifié toute la Finlande. On continuë donc à examiner ce Général, qui n'a point été relâché de l'endroit où il a été arrêté ; & l'examen du Général Bodenbrock, qui continuë également, regarde essentiellement l'affaire de *Willmanstrandt*, qui est la premiere fatalité d'où a résulté tout le malheur de la campagne. On lui impute de n'avoir pas été attentif à faire occuper les passages, par lesquels il falloit parvenir à ce poste ; car les Russiens avoient eux-mêmes que si l'on avoit seulement laissé 500. hommes pour défendre les défilés de *Mendelop*, ils auroient été obligés d'en sacrifier plusieurs mille pour les forcer.

Mais un reste de précaution sur la situation présente, a porté le Gouvernement à envoyer des détachemens vers les Provinces de *West-Bothnie*, *Sandermanland*, & *Ost-Gothie*, où l'on tire une chaine garnie de Forts & de Redoutes, le long des Côtes, pour les mettre à l'abri d'une descente.

R U S S I E.

Tout ce qui restoit encore de Villes en *Finlande*, qui n'avoient pas fait leurs soumissions à l'Impératrice, l'ont fait depuis ce que nous en avons dit, & lui ont prêté serment de fidélité ; de sorte que toute cette grande Province, au long & au large, est absolument au pouvoir de la Couronne de Russie,

&c

I.  
*La Finlande de toute soumise à la Russie.*

& lui restera, selon toute apparence, à moins que la nouvelle élection du Duc de Holstein pour succéder au Trône de Suede, ne détermine peut être l'Impératrice à la céder à ce Prince, si, comme on veut n'en point douter, cette élection s'est faite ensuite de quelques arrangements que la Cour doit avoir pris, & qu'on croit qui paroîtront bientôt. Quoiqu'il en soit, le Congrès d'*Abo* paroît reculé.

II.  
*Prise de Bâtimens Suedois.*

En attendant le réglément d'une Paix avec la Suede, on prend & l'on déclare de bonne prise les Bâtimens Suedois qui touchent les Côtes de Russie; un Vaisseau de 36. canons est de ce nombre. Ayant jetté l'ancre à la rade de *Revel* sur la fin d'Octobre, on fut s'en rendre maître. Le Capitaine Suedois qui le commandoit manquant de pain depuis plusieurs jours, & ayant perdu une partie de son équipage, tant par maladie que par disette, la nécessité où il se trouvoit l'avoit obligé de relâcher à *Revel*. Le reste de son équipage consistant en 83. personnes, dont plus des deux tiers étoient malades, a été fait prisonnier. Une Frégate & quelques Galeres Suedoises, que la tempête avoit jettées sur les Côtes de Livonie, ont aussi été déclarées de bonne prise.

III.  
*Apparence d'un secours pour la Reine de Hongrie.*

Il y a plus d'apparence présentement, que nous ne l'avons fait concevoir le mois dernier, d'un secours qui seroit donné à la Reine de Hongrie. Le Marquis de Botta, qui étoit encore au mois de Novembre à *Moscou*, y a eu une Audience particuliere de l'Impératrice, dans laquelle il n'a pas oublié de redoubler ses instances sur cet article. L'Audience avoit été demandée par ce Marquis pour remettre à S. M. Czarienne une Lettre de félicitation de sa Souveraine

vétaine sur les progrès des Troupes Russiennes ; & outre une réponse très-obligeante à cet égard , que l'Impératrice a fait partir pour Vienne , elle a dit à Mr. de Botta qu'elle espéroit de se trouver bientôt en état , par le succès qu'avoit eu ses armes , de donner à S. M. Hongroise des marques réelles de son amitié & de sa fidélité a remplir les Traités ; qu'au surplus elle avoit appris avec plaisir , que les Troupes Autrichiennes , loin de succomber dans la circonstance présente , soutenoient glorieusement la cause de leur Reine , & qu'elle prendroit toujours beaucoup de part à ce qui arriveroit d'avantageux à une si grande Princesse. On veut qu'il y ait déjà des mesures prises de faire marcher des Troupes en Allemagne pour agir en faveur de la Reine de Hongrie. Mais on a tant de fois trouvé la non-réalité de pareils bruits , qu'il est bon de suspendre encore sa croyance sur ceux-ci.

Si le secours dont nous parlons étoit véritablement un effet de l'inclination de l'Impératrice , le Ministre de l'Electeur de Baviere nouvel Empereur qui est le Comte de Neuhauss , & celui du Roi de France , qui est Mr. Daillon , depuis le départ du Marquis de la Chetardie , feroient , comme on le pense , leurs efforts pour empêcher qu'il ne fût donné , & il y a des esprits assés prévenus pour se persuader que ces Ministres l'emporteroient. Mais c'est là en ce que nous ne prétendons point pénétrer. Pour Mr. Daillon , nous rapporterons ici le discours qu'il fit à S. M. Czarienne lorsqu'il eut sa premiere Audience publique. Le voici.

IV.  
*Discours de  
Mr. Daillon  
Ministre de France  
à l'Impératrice.*

MADAME,

M A D A M E ;

**D**ans le tems que le Roi mon maître a bien voulu permettre au Marquis de la Chetardie de passer en France, il a jugé ne devoir pas différer à le remplacer ; il desire trop sincèrement d'entretenir une bonne correspondance avec V. M. & il est trop flaté des assurances formelles qu'elle a données plusieurs fois, de vouloir concourir avec lui, en toutes occasions, à ce qui peut être de l'utilité commune, pour perdre un seul instant de vie des objets aussi intéressans. Le choix du Roi est tombé sur moi : Il m'a nommé son Ministre Plénipotentiaire auprès de V. M. dans l'espérance qu'ayant déjà l'honneur d'être connu d'elle, & ayant eu autrefois celui de traiter avec PIERRE LE GRAND, je pourrois parvenir, plus aisément que tout autre, au bonheur de me rendre agréable à V. M. Ce que j'ose lui avancer avec confiance, c'est que je m'en ferai une étude continuelle ; que rien n'égalera mon attention à aller au-devant de tout ce qui pourra plaire à V. M. & que je n'épargnerai ni peines ni soins pour faire revivre & fructifier ces heureuses dispositions où j'ai vu moi-même les deux Couronnes, sous le Règne glorieux du pere de V. M. Rien ne coute lorsque l'inclination s'accorde avec le devoir. Le tems manifestera l'un pleinement, & la Lettre que j'ai l'honneur de remettre à V. M. la convaincra que par une telle conduite, je ne ferai que remplir les intentions du Roi, & me conformer à ses ordres.

Le Comte de Bestuchef-Rumin, Vice-Chancelier, fit à ce Discours la réponse suivante.

« L'Impératrice ne peut être trop satisfaite  
des

des nouvelles assurances du Roi Très-Chrétien, & de l'intention qu'a Sa Majesté d'entretenir inviolablement une parfaite intelligence entre les deux Couronnes. Sa Majesté Impériale sera toujours prête d'y correspondre avec une affection sincère, & elle verra avec plaisir Mr. le Ministre Plénipotentiaire, pendant le séjour qu'il fera ici, être le témoin de ses sentimens, dont il aura de fréquentes occasions d'informer le Roi son Maître. »

Il paroît enfin que l'Impératrice de Russie a résolu de donner bientôt un nouveau Duc à la Courlande : Car elle a fait savoir aux Courlandois de lui envoyer l'étiquette qu'ils ont observée lors des précédentes élections, aussi-bien que les prétentions de la Pologne, & ce qu'ils opposent à ces prétentions pour les refuter. Si l'on pense juste, le Prince de Hesse-Hombourg ne manquera pas d'être mis en possession de ce Duché.

Pour ce qui est de l'affaire du Prince & de la Princesse de Brunswich, qui continuent à être détenus à Riga, le Ministre du Roi de Prusse fait de grandes instances auprès de l'Impératrice pour obtenir une déclaration sur le tems auquel Leurs Alteesses seront mises en liberté; & il a été répondu à ce Ministre qu'on réglerait cette affaire immédiatement après que la Cour sera retournée de Moscou à Petersbourg.

La Cour de Dannemarc paroît fort intriguée du choix qu'ont fait les Etats de Suede du Duc de Holstein-Gottorp pour succéder à leur Trône. Plusieurs conseils se sont tenus à cette occasion à Coppenhague, en présence de Sa Majesté Da-

V.  
Affaire de  
Courlande.

VI.  
Le Dan-  
nemarc in-  
trigué au  
sujet du  
Duc de  
Holstein.

conviendroit de prendre, au cas que le Prince nouvellement élu voulût profiter de la circonstance de son élection, pour faire valoir ses prétentions sur le Duché de *Schleswig*. On a aussi dépêché des Couriers tant à *Moscou*, qu'à *Stockholm* & ailleurs, chargés de dépêches qui regardent ce point.

## A R T I C L E I I.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en  
HOLLANDE, en ANGLETERRE,  
& aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.*

I.  
*Traités de  
la Grande-  
Bretagne  
avec la  
Russie &  
la Prusse.*

C'ÉTOIT pas remplir les vûes du Roi, dans une conjoncture d'affaires telle qu'est celle où se trouve l'Europe, que de joindre aux forces de la Couronne d'Angleterre, celles de son Patrimoine, & les Hessois qui sont à la solde de la Grande-Bretagne, il falloit ménager encore des Traités dont on eût beaucoup à se promettre, au cas que ce qui étoit déjà mis en œuvre, ne suffit point pour empêcher que la balance du pouvoir actuel de l'Europe souffrit quelque altération. Deux Traités furent donc mis tout à la fois sur le tapis, l'un avec la Cour de Russie, l'autre avec celle de Prusse, & on les a négocié avec tant de secret, qu'il n'en a rien paru jusqu'à leur entière conclusion qui est arrivée. En vertu de ces Traités le Roi est assuré d'un secours de vingt mille Russiens, & de quinze mille Prussiens, au cas que Sa Majesté se trouvât dans le besoin d'être assistée contre quelque Puissance. C'est un engagement défensif, qui regarde en même-tems l'Electorat de *Hannover* & les Duchés de *Brême* & de *Yehlden*.

Vehrden. Il y a un pareil Traité prêt à conclure avec le Roi de Pologne Electeur de Saxe : Et toutes ces négociations étant une suite de celles qui ont été entamées après la conclusion du Traité de Breslau entre la Reine de Hongrie & le Roi de Prusse , Traité auquel le Roi a déjà eu tant de part , on ne peut qu'admirer la grande influence du Ministère Britannique dans tout ce qui tient l'Europe en suspens.

Sur ce qu'on croyoit d'ailleurs entrevoir que la Reine de Hongrie pourroit , peut-être , traiter d'un accommodement particulier avec l'Empereur , le Roi a envoyé ordre à Mr. Robinson , son Ministre auprès de cette Princesse , de lui représenter , qu'il ne paroïssoit point avantageux pour ses intérêts de traiter d'un pareil accommodement , avant qu'on eut vû le succès de certaines ouvertures pour la conclusion de la paix entre la Grande-Bretagne & l'Espagne ; parce que si on précipitoit cet accommodement les Etats de la Maison d'Autriche en Italie , pourroient être exposés à quelque nouveau danger , au lieu que le Roi se propose de comprendre les mêmes Etats dans les conditions d'une suspension d'armes avec l'Espagne. Ainsi double avantage à retirer de l'acquiescement arrivé de la Reine de Hongrie à la proposition du Roi. On l'a fait connoître à Sa Majesté Hongroise ; & étant regardé quant à l'Angleterre , cette Couronne y a cet intérêt , que l'Espagne doit continuer à tenir ses forces partagées , jusqu'au tems qu'on jugera à propos de traiter avec elle.

Si l'on a écouté à Vienne ce que Mr. de Robinson a représenté de la part du Roi , il semble aussi qu'on a prêté l'oreille à Londres à

II.  
*Représen-  
tation à la  
Reine de  
Hongrie.*

III.  
Proposition  
du Duc  
d'Ahren-  
berg.

ce qu'y a proposé le Duc d'Ahrenberg : Son Altesse a fait entendre que la Reine de Hongrie, pour condescendre au désir de ceux qui souhaitent que la tranquillité publique ne soit point troublée dans les Pays-Bas Autrichiens, seroit très-satisfaite que Sa Majesté Britannique voulût employer dans l'Empire les Troupes qui sont actuellement en Flandres, d'autant plus que Sa Maj. Hongroise se trouveroit en état, par cette augmentation de force, d'éloigner la guerre de ses frontieres, & d'obliger ses ennemis à accepter des conditions de paix convenables.

On n'a pas été instruit de la réponse qui a été faite au Duc d'Ahrenberg, mais par ce que l'on voit s'exécuter dans les Pays-Bas Autrichiens, d'où les Troupes de la Reine se mettent en marche vers les frontieres de l'Empire, on ne peut que croire qu'il y a un arrangement pris quant à ces Pays-Bas ; cependant il paroît qu'un tel arrangement ne devoit avoir lieu que pour les Troupes Angloises & Hessoises, parce que celles d'Hannover, étant Troupes Electorales, ne peuvent agir dans l'Empire en cette qualité.

Cette affaire & d'autres de la dernière importance qui ont été le sujet de l'arrivée à Londres de Mr. le Duc d'Ahrenberg, étant réglées, Son Altesse en est partie avec le Comte de Chanclos avec qui elle avoit fait son voyage, & elle est retournée à Bruxelles. Quelques jours avant son départ elle avoit témoigné au Roi & au Ministère la gratitude de la Reine sa Souveraine, pour les Subsidés qui lui ont été accordés, & les pria de vouloir bien les continuer encore cette année-ci, afin de parvenir aux grandes fins qu'on s'est proposées. Ainsi le séjour du Duc d'Ahrenberg

à Londres n'a pas été si long qu'on avoit crû qu'il le feroit. On pensoit qu'il attendroit au moins, pour fixer son départ, que le Parlement, dont nous avons à rapporter la séance, eut été quelques jours assemblé, parce que tout indiquoit que cette séance seroit tumultueuse.

Le Ministère, qu'on annonce comme étant le parti de la Cour, sentoit que les circonstances des affaires générales & particulieres lui donneroient pour le moins autant de besogne pour se soutenir, que ce qui a été remarqué dans aucune autre séance du Parlement. Il s'étoit préparé de longue main à parer les coups qui lui seroient portés, & avoit fait joüer tous les ressorts possibles pour arriver à son but; aussi est-il parvenu, quoique la fermentation fut des plus grandes, puisqu'entre-autres choses les instructions que le Lord Maire, les Aldermans & le Commun Conseil de la Ville de Londres à leurs Représentans, étoient: « Qu'ils eussent à ne donner leurs voix à aucun Subside pour le service de l'année prochaine 1743. avant qu'on eut au préalable renouvelé le Comité secret de l'année dernière, procuré un Bill efficace pour réduire & limiter le nombre des Membres de la Chambre des Communes qui possèdent des Emplois, & assuré la liberté des Elections, en réprimant les abus de ceux qui font le raport de ces Elections &c. » Il étoit dit aussi, dans les mêmes instructions, qu'après que ces choses auroient été résolues, & que les Députés auroient jugé à propos d'accorder les Subsidés, ils eussent égard à l'emploi qu'on en feroit » Diverses autres Villes & Communautés du Royaume avoient donné de pareilles, & même de plus fortes

IV.

*Instructions  
données aux  
Députés du  
Parlement.*

instructions, encore dans le même goût, à leurs Députés. Mais le Ministère, quoique censuré comme l'ont été les précédens, n'en est pas allé moins son train pour cela, d'autant plus persuadé d'obtenir ce que Sa Majesté demanderoit, qu'il n'y avoit rien qui l'obligeât d'empêcher qu'on ne prit & terminât une affaire sur laquelle la Nation se récrioit beaucoup, & qui étoit le procès du Comte d'Orford, ci-devant Chevalier Robert Walpole. Car dans toutes les altercations il a toujours suffi de contenter sur un point cette Nation pour voir ensuite tous les autres terminés selon l'esprit de la Cour. Mais venons à l'ouverture du Parlement.

V.  
Ouverture  
du Par-  
lement.  
Harangue  
du Roi à ce  
sujet.

Le Roi revêtu de ses habits royaux, se rendit le 27. Novembre à la Chambre des Pairs avec les cérémonies ordinaires, & y ayant mandé les Communes, il fit aux deux Chambres la Harangue que voici.

MILORDS ET MESSIEURS.

**J**E suis persuadé que la situation présente des affaires & ce qu'elles importent à la Nation, vous auront paru des raisons suffisantes pour vous avoir convoqué si-tôt.

Selon l'avis de mon Parlement, j'ai pris les mesures qui m'ont paru les plus justes pour soutenir la Maison d'Autriche, & pour rétablir & assurer la balance du pouvoir de l'Europe. En cette vûë je donnai ordre d'envoyer un Corps considérable de Troupes en Flandres; & à la fin de la dernière séance je prévis & je vous insinuai que je serois obligé de prendre des mesures ultérieures pour faire réussir ces grands desseins. L'augmentation de nos forces aux Pays-Bas étoit une démarche nécessaire; aussi y envoyai-je seize mille hommes de mes Troupes Electorales, outre les Troupes de Hesse à la solda

de l'Angleterre, afin qu'étant jointes avec les Troupes Autrichiennes, elles pussent soutenir la cause commune lorsque les circonstances le demanderoient, & je ne doute pas que je ne puisse compter sur votre assistance en poursuivant des mesures si nécessaires.

La magnanimité de la Reine de Hongrie & sa fermeté inébranlable, malgré tant d'Armées puissantes qu'on a envoyées contre-elle; la conduite généreuse du Roi de Sardaigne, & son attention à remplir religieusement ses engagements, au même-tems qu'on l'attaquoit dans ses propres Etats; les obstacles qu'on a portés aux desseins de la Cour d'Espagne, à quoi les opérations de ma Flotte dans la Méditerranée ont contribué si manifestement; le changement des affaires au Nord, qui a paru clairement dans la demande publique que la Suede a faite de mes bons offices, pour concilier une paix entre-elle & la Russie; & l'alliance défensive que j'ai contractée là-dessus non-seulement avec la Czarine, mais aussi avec le Roi de Prusse son voisin, sont des événemens auxquels on n'auroit pas dû s'attendre, si la Grande Bretagne n'avoit pas montré à tems & à propos son courage & sa fermeté à soutenir ses Alliés, aussi-bien qu'à maintenir la liberté de l'Europe, & assurer ses propres & véritables intérêts.

Messieurs de la Chambre des Communes.

J'ai donné ordre de dresser l'état des dépenses pour le service de l'année prochaine, & de vous le remettre, de même qu'un compte des dépenses particulières dont j'ai déjà parlé, & qui ont été menagées avec toute l'économie que la nature des affaires l'a pu permettre. Je suis persuadé que vous me fournirez avec empressement les Subsidés tels que vous jugerez nécessaires, dans les circonstances présentes,

24. *La Clef du Cabinet  
pour la sûreté & le bien de la Nation;  
Milords & Messieurs.*

*L'importance de vos délibérations dans la présente séance est si claire, qu'il est inutile que je vous en parle. L'honneur & l'intérêt de ma Couronne & de mes Royaumes; la bonne réussite de la guerre, dans laquelle je suis engagé avec l'Espagne, & le rétablissement de la balance & de la tranquillité de l'Europe, dépendront beaucoup de la prudence & de la vigueur de vos résolutions. Que ce soient donc tous vos soins d'éloigner tout ce qui peut les retarder ou les affoiblir; & faites voir à toute la terre que vous avez résolu de faire l'usage convenable de la situation présente des affaires.*

Après ce Discours le Roi se retira, & les deux Chambres prirent la résolution de lui présenter une Adresse de remerciement. Celle des Seigneurs le fit le 28., & son Adresse portoit en substance ce qui suit, savoir :

V.  
*Adresses  
de remer-  
ciement.*

« Que le soutien de la Maison d'Autriche,  
» de même que le rétablissement & la sûreté  
» de la balance du pouvoir, sont d'une si grande  
» importance pour l'intérêt essentiel de la Na-  
» tion en particulier, & pour les libertés de  
» l'Europe en général, qu'ils croient sincère-  
» ment que c'est un bonheur très-réel, dans  
» cette conjoncture critique & dangereuse,  
» d'avoir sur le Trône un Prince, qui montre  
» non seulement les plus grands égards pour  
» les avis de son Parlement sur cet important  
» sujet, mais qui saisit aussi toutes les occa-  
» sions de l'engager & de le persuader à les  
» suivre. Qu'ils reconnoissent, avec des cœurs  
» remplis de gratitude, la sagesse de Sa Maj. &  
» le soin efficace qu'elle prend pour conduire

ce grand ouvrage; ce qui ne pouvoit mieux  
paraître que par l'envoi d'un Corps considé-  
rable de ses Troupes dans les Pays-Bas, le-  
quel a ensuite été forrifié par les Troupes  
Electorales & par celles de Hesse à la solde de  
la Grande Bretagne. Que par cette démarche,  
qui fait tant d'honneur à Sa Majesté, & qui  
est si avantageuse à ses Alliés, elle a fait  
connoître qu'elle préfere cette cause à toutes  
autres considérations, & qu'elle a été en état  
de former une Armée capable d'encourager  
& de défendre les Puissances bien intention-  
nées, & de donner un secours effectif à la  
Reine de Hongrie. Qu'ils prient Sa Majesté  
d'être bien persuadée de leur empressement &  
de leur zèle à concourir aux moyens de la  
soutenir dans ces mesures nécessaires. Que  
les bons effets qu'a produit la vigueur de la  
Grande-Bretagne, sous l'autorité & l'influen-  
ce de Sa Majesté en assistant ses anciens Alliés  
& en maintenant les libertés de l'Europe,  
ont paru si visiblement dans les affaires de  
la Reine de Hongrie, & dans la conduite de  
plusieurs Puissances & Etats de l'Europe,  
que c'est avec la plus grande satisfaction  
qu'ils remarquent qu'on laisse à ses soins &  
à son attention pour la prospérité publique,  
de les entretenir dans ces dispositions; &  
qu'ils ne peuvent que concevoir des espéran-  
ces bien fondées, qu'un si grand exemple &  
une persévérance si constante dans les mêmes  
mesures, inspireront un pareil esprit & de  
semblables résolutions aux Puissances égale-  
ment engagées par les Traités & l'intérêt  
commun. »

Cette Adresse de la Chambre Haute finit par  
les

les assurances les plus fortes de soutenir le Roi dans toutes les mesures que Sa Majesté jugera nécessaire de prendre.

Les Communes présenterent le 29. la leur, elle est à peu près conforme à celle des Pairs, & il y est dit, que la Chambre Basse accordera au Roi, avec toute la joye & la promptitude possible, les Subsidés nécessaires pour perfectionner le grand ouvrage dans lequel Sa Maj. est engagée.

Par ce que l'on vient de remarquer dans la teneur des Adresses des deux Chambres du Parlement au Roi, on voit que l'affaire des instructions données aux Députés de Londres & de beaucoup d'autres Villes & Communautés du Royaume, a bien vite changée de face; puisque tous ces Députés entrans actuellement avec les autres dans les vûes de la Cour, toutes les instructions dont il a été question, & qui ont fait tant de bruit, sont desavoüées, & comme non avenueës; ce qui fait prendre la pensée que les Communautés pourront bien se résoudre à prévenir que dorénavant les Peuples ne soient plus amusés par des instructions de cette nature.

VII. Le Traité d'Alliance entre la Grande-Bretagne & la Prusse a été négocié à Berlin, & fut apporté à Londres la veille de l'ouverture du Parlement. Le 29. le Lord Carteret Secrétaire d'Etat, & les autres Ministres munis des pleinpouvoirs du Roi, le signerent à Witchall, avec Mr. Andrié Ministre Plénipotentiaire du Roi de Prusse. Le Lord Carteret a beaucoup insisté dans la Chambre des Seigneurs sur ce Traité, qui est un Traité de défense mutuelle & de garantie entre les deux Cours, & a déclaré que

les Hollandois y accéderont certainement. Mais il a insinué en même-tems que c'étoit leur indolence qui avoit rendu nécessaire l'envoi des Troupes de Hannover & de Hesse dans les Pays-Bas, ajoutant que c'étoit lui qui l'avoit proposé, & qu'il se croyoit en état d'en faire voir la justice lorsque l'occasion s'en présenteroit.

Le 3. Decembre il fut résolu unanimement, & sans la moindre contradiction dans la Chambre des Communes, que cette Chambre accorderoit un Subside à Sa Majesté pour les fins exprimées dans sa Harangue, & l'Orateur fit le lendemain le raport de cette résolution, qui a été aprouvée & confirmée. Les Communes avant de se séparer ce jour-là donnerent ordre de remettre devant elles plusieurs comptes des dépenses de la Flotte, des Garnisons & de l'Artillerie. Leurs délibérations sur routes sortes d'affaires particulieres & peu intéressantes pour l'étranger, continuënt. Mais nous nous dispenserons d'en faire le récit.

La nouvelle Escadre, dont nous avons fait mention le mois dernier, est assemblée à *Spithead*; on en ignore jusqu'à présent la destination. Cependant il n'est pas vraisemblable qu'elle se rende à la Jamaïque, mais plutôt qu'elle prendra la route de la Méditerranée, sur-tout si l'Escadre que la France arme à *Brest* prend cette route, afin d'aller joindre celles qui sont renfermées dans le Port de *Toulon*. Quoiqu'il en soit, l'Escadre de *Spithead* prend à bord beaucoup de vivres & de munitions, & pour qu'elle puisse rendre plusieurs services, un Régiment de marine doit être distribué sur les Vaisseaux qui la composent. Au surplus, la Cour ayant reçu avis que le Roi des Deux Siciles, avoit

VIII.  
Escadre à  
*Spithead*.

avoit envoyé à l'Armée Espagnole en Italie les Troupes de cette Nation qu'il avoit à son service , il s'est tenu un Conseil d'Etat , dont la décision a été , que cette démarche étoit contraire à la neutralité de Sa Majesté Sicilienne , & qu'il convenoit de lui faire de sérieuses représentations à ce sujet.

On apprend des *Indes* que la *Georgie* a été toute ruinée par les Espagnols ; que la méintelligence alloit en augmentant entre Mr. Trelawney , Gouverneur de la Jamaïque , & l'Amiral Vernon , le Chevalier Chaloner-Ogle & le Major Général Wentworth , contre lesquels Mr. Trelawney a envoyé à la Cour un mémoire rempli de griefs ; & qu'on n'avoit aucune nouvelle directe du Chef d'Escadre Anson , ni des descentes qu'il auroit faites sur les côtes du *Perou*.

#### H O L L A N D E .

I. **Congés accordés aux Officiers & Soldats.** IL n'est rien parvenu au public du sujet qui a tenu les Etats de Hollande assemblés depuis le 30. Octobre jusques au 10. Novembre qu'ils se séparèrent. Les affaires du dehors ne semblent pas les avoir occupés dans cette séance. Elles ont été remises à une autre assemblée qui a commencé le 11. Decembre , & dans cet intervalle les Etats ont disposé des Charges vacantes , & de nouveau accordé des congés , comme à l'ordinaire , aux Officiers des Régimens qui sont dans les Villes & Forts occupés par les Troupes de l'Etat , soit de la Barrière , du ressort de la Généralité , ou des Provinces ; mais avec ordre aux Gouverneurs & Commandans de ces Villes & Forts d'avoir soin qu'il y ait toujours deux tiers des Officiers présens dans

Dans la Garnison, & parmi eux un Officier de l'Etat Major; ces congés s'étendent même aux Cavaliers, Dragons & Soldats, jusqu'au 25. Mars prochain, tems auquel tous les Officiers & Soldats doivent se trouver de retour à leurs Garnisons.

Le Marquis de Fenelon, Ministre de France, paroît avoir voulu mettre à profit le même intervalle de tems, pour se rendre chez Mr. le Pensionnaire & chez tous les autres Ministres de l'Etat, & leur déclarer, comme il l'a fait, que la Cour étoit sincèrement disposée à une Pacification; qu'elle souhaitoit qu'elle pût être générale, & que les Puissances qui étoient demeurées ou devenues neutres, voulussent s'entremettre à porter les esprits à un accommodement; & que dans cette vûë on voulût profiter de l'espece de suspension d'armes, que la saison présente prescrit aux Puissances qui sont en guerre: Qu'au surplus Sa Majesté Très-Chrétienne croyoit qu'aucune Puissance ne pouvoit s'y employer avec plus de succès que les Etats Généraux, s'ils vouloient bien se charger d'offrir leur médiation aux Cours divisées, & qui néanmoins sont toutes amies ou alliées de la République. L'Abbé de la Ville, Ajoint du Marquis de Fenelon, dans toutes les épineuses commissions de leur Cour, s'étoit rendu à *Amsterdam*, dans le tems que le dernier employoit son habileté chez les Ministres d'Etat, & y a fait la même déclaration aux principaux Régens. Mais on a répondu à l'un & à l'autre, qu'il seroit à souhaiter, que pour arriver au but salutaire d'une Pacification sur le pied que l'entend leur Cour, il conviendrait d'avoir par écrit l'explication de ses sentimens.

II.  
*Mouvements du Ministre de France, pour faire goûter une Pacification.*

Si la République a d'ailleurs un sujet d'être dans quelque attention, c'est sur la route que prendront sur la fin de l'Hyver les Troupes de la Reine de Hongrie qui se sont presque toutes rendues dans la Province de Luxembourg, & sur celle que prendront aussi les Troupes que le Roi de la Grande-Bretagne a rassemblées dans les Pays-Bas Autrichiens, pour le service de Sa Maj. Hongroise.

P A Y S - B A S.

LE Duc d'Ahrenberg, accompagné du Comte de Chanclos, revint de Londres à Bruxelles le 20. Novembre, très-content du succès de ses négociations à la Cour d'Angleterre. Et ce sont de nouvelles instructions qui lui furent apportées de Vienne qui l'ont déterminé à partir avant l'ouverture du Parlement. L'ordre aux Troupes de la Reine de se mettre en marche, n'a point tardé, après le retour de Son Altesse; & celles de ces Troupes, qui, au nombre de six Bataillons, avec huit Compagnies de Grenadiers, étoient sorties de la Ville de Luxembourg, y sont retournées de leurs cantonnemens sur la *Lysse*. La plupart des autres Troupes de Sa Maj. sont également entrées dans cette Province, n'y ayant qu'un petit nombre de Bataillons qui soient restés dans l'intérieur des Pays-Bas. Les Troupes Angloises, Hannoveriennes & Hessoises se tenoient aussi prêtes à marcher vers la fin de Decembre. Le Comte de Stairs étoit venu de *Gand* à *Bruxelles* régler leur marche avec le Duc d'Ahrenberg. Il est depuis retourné à *Gand*, d'où on croit qu'il sera actuellement parti pour *Londres*. Le Felt-Maréchal de

*des Princes &c.* Janvier 1743. 32

de Neipperg est allé le 28. Novembre conférer avec lui, & il est depuis de retour à Bruxelles.

Quant aux Troupes Françoises, les mouvemens de celles de la Reine, leur en ont fait faire aussi; l'Artillerie qu'elles avoient transporté à Aire a été renvoyée à Doüy; les Gardes du Corps & les autres Troupes de la Maison du Roi sont retournées en Picardie, & dans leurs anciens quartiers; & peut-être que le Maréchal de Noailles rassemblera le reste pour suivre ou cotoyer celles de la Reine. Les Princes du Sang & autres sont aussi retournés à Paris.

### ARTICLE III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE, en SAVOYE & PIEMONTE depuis le mois dernier.*

Comme l'Armée combinée d'Autriche & de Sardaigne, & celle d'Espagne n'ont fait que très-peu de mouvemens depuis ce que nous en avons dit dans nos derniers Mémoires, & qu'elles étoient encore sur la fin de Novembre, la première le long du *Panaro*, ayant son quartier général à *Buonporto*, & l'autre aux portes de *Bologne*, il y a grande aparence qu'elles passeront l'hiver dans les postes qu'elles occupent, puisqu'elles font l'une & l'autre de grands magazins de vivres & de fourages, & qu'il n'y a que les Hussars Autrichiens qui continuent la petite guerre comme à l'ordinaire. Cependant Mr. de Gages, commandant l'Armée Espagnole, avoit fait croire au commencement du même mois, qu'il entreroit dans la *Romagne*, y ayant ordonné de gros amas de paille pour la subsistance de sa Cavalerie, le *Boulonnois* ne pouvant

I.  
*Armées  
d'Autriche  
& d'Espa-  
gne.*

plus

plus en fournir, & les chevaux d'Espagne ne mangeant que de la paille au défaut du verd. Il avoit retiré aussi la plus grande partie de ses postes avancés, & écrit à la Régence de Florence pour la prier d'accorder des quartiers d'hiver à huit mille hommes de ses Troupes. Mais l'événement n'a pas confirmé les apparences de son prochain départ. Au contraire, il a garni de plusieurs ouvrages la situation de son Camp, quoique d'ailleurs très-avantageuse, puisqu'il a le Reno à la droite, le canal de Casalecchio à la gauche, & la Chartreuse au centre. L'Hôpital de son Armée qui étoit à Forli, est venu le joindre.

Il est certain que Mr. de Gages a eu des vûes sur la Toscane; on s'en étoit aperçû avant qu'il n'écrivît à la Régence de Florence, qui lui a répondu d'une façon, qui n'aura pas dû le surprendre, quoique ce fût par un refus absolu à sa demande. Mais ce Général ayant connu que ses vûes étoient découvertes, il a renoncé à ce qu'il avoit médité d'entreprendre, sachant au reste que le Comte de Traun avoit ordre de le suivre avec toutes les forces de la Reine de Hongrie qu'il commande, pendant que le Comte d'Apremont, qui a sous ses ordres celles du Roi de Sardaigne, agiroit d'un autre côté; & que toutes les Troupes de la Toscane marchoient vers la frontiere, pour s'unir au Comte de Traun, qui avoit déjà détaché de son Armée un Corps en avant. Tout cela a effectué que Mr. de Gages a échoué dans l'exécution de son dessein, & qu'il demeure dans le Boulonnois, en attendant que la saison, ou l'occasion se présentent pour se rabattre sur une meilleure tentative.

Des Détachemens qu'a fait Mr. de Gages lui ont cependant amené au mois de Novembre quinze cens Recrues levées à *Perruggia*, *Foligno*, & dans quelques autres Villes. Parmi ces recrues il y en a 500. habillées en Hussars, & qui doivent être montées de même. On les dit d'une humeur propre à pouvoir se mesurer avec les véritables Hussars, qui n'ont eu jusqu'ici que des Carabiniers & Dragons à craindre & à combattre.

Malgré la marche des Troupes du Grand Duché de *Toscane* vers la frontiere, la Régence a ordonné au Grand Duc d'observer une exacte neutralité; & en conséquence de cet ordre, on a refusé au Général *Traun* des fourages qu'il avoit demandés à l'Etat. Sur un tel refus, il étoit naturel de le faire aussi au Général de *Gages*; & dans la même vûe de neutralité, on a pris toutes les mesures possibles pour procurer aux Couriers Espagnols, qui passent par la *Toscane*, une entière sûreté contre les déserteurs de leur Nation, qui se sont retirés dans les montagnes, & commettent des brigandages. Nonobstant cela Mr. de *Gages* a fait une seconde Lettre à la Régence de *Florence*, par laquelle il se plaint, qu'elle témoigne de la partialité pour l'Armée d'Autriche. Mais il lui a été répondu convenablement, puisque les plaintes du Général Espagnol ne paroissent point être bien fondées, & que par les mesures que la Régence a prises, elle est en état de s'opposer à la force qu'on voudroit employer contre elle. Elle a sept mille hommes pour la garde des frontieres, & ces sept mille hommes peuvent être joints, en cas de besoin, par un pareil Corps de Troupes Autrichiennes. Mais

II.  
*Etat de la  
neutralité  
de Florence.*

jour a l'air d'une véritable tranquillité pour quelques mois, pendant lesquels les Armées resteront vraisemblablement dans des quartiers de cantonnement.

## III.

Les Croates  
retenus à  
leur Armée,  
& les Dal-  
mates à  
celle des Vé-  
nitien.

Quinze cens Croates de l'Armée Autrichienne s'étoient mis en marche au mois de Novembre pour retourner chez eux, & y passer le reste de l'hiver, selon leur coûtume; on avoit même fait dans l'Etat de *Venise* des dispositions pour leur passage; mais le Comte de Traun a trouvé le moyen de les retenir en leur accordant une augmentation de paye. A l'exemple de ce Général, le Provéditeur Général Emo, a pris le parti d'augmenter pendant l'hiver la paye des Dalmates qui sont à l'Armée de la République près de *Verone*, craignant qu'ils n'entreprissent aussi de s'en retourner chez eux, comme les Croates: Il laisse néanmoins la liberté de se retirer à ceux qui ne veulent pas se contenter de cela. Cette Armée des Vénitiens n'est plus que d'environ douze mille hommes, quoiqu'elle n'eût fait ni marches, ni rien entrepris. Les maladies & la désertion l'ont réduite à ce nombre.

## IV.

Présens  
faits au Roi  
des deux Si-  
ciles.

Le Royaume des deux Siciles jouit tout-à-fait de sa neutralité, & par conséquent en toute liberté de son commerce, qui s'accroît considérablement par les Traités conclus avec la Porte Ottomane & les Républiques Barbaresques, qui donnent à Sa Maj. Napolitaine des témoignages de leur bonne intelligence avec elle. Le Grand Seigneur lui a envoyé un superbe Elephant qui a été conduit le 8. Novembre à *Naples*. Le 11. Mustapha Bey de *Derna*, beaufrere du Bey de *Tripoli* arriva dans la même Ville, avec une suite de trente person-



zième, il faudroit ainsi qu'il en vint encoré trois à vaquer. Mais on ne peut rien avancer de certain là-dessus, & en quel tems qu'arrive cette promotion, on ne doute pas que Mr. Crescenti, Nonce en France, n'y soit compris, aussi-bien que le Marquis d'Ormea, ce dernier étant fort avant dans l'amitié de Sa Sainteté.

V I.  
Succès d'une  
Mission au  
Thibet.

Non-seulement le Pape a la satisfaction de voir fleurir son Pontificat par une quantité d'actions qui le font admirer de toute l'Europe, il a aussi celle d'apprendre que sa réputation s'établit parmi les Infidèles. Le Général des Capucins lui a remis des Lettres des Missionnaires de cet Ordre au *Thibet*, par lesquelles Sa Sainteté apprend qu'ils ont scû se procurer de grandes facilités pour y prêcher l'Évangile, ayant non-seulement gagné la confiance des peuples, mais aussi celle du Tipa, qui représente la personne du Grand Lama dans ce Royaume. Parmi ces Lettres il y en a une de ce Tipa écrite sur du satin blanc, & adressée au Saint Pere : Il y fait connoître qu'il estime beaucoup les Missionnaires Capucins, & marque qu'il leur a accordé une liberté sans réserve, de prêcher leur Religion dans toute l'étendue du *Thibet*. Depuis ces Lettres reçues, la Congrégation de *Propagandâ Fide* a résolu d'augmenter le nombre des Missionnaires Capucins au *Thibet*, afin qu'ils y travaillent avec plus de succès à l'avancement de la Religion Catholique.

V II.  
Crainte des  
Genois, &c  
pourquoi.

La République de Genes n'est point sans craindre des suites de ce que l'Amiral Matthews a fait visiter au commencement du mois de Novembre le Port d'*Ajaccio* dans l'Isle de Corse, quoiqu'on ne puisse en présumer  
tout

tout au plus qu'il a dessein d'y faire hyverner une partie de la Flotte Angloise qu'il commande dans la Méditerranée. On avoit eu aussi à *Genes* une crainte de ce que les Vaisseaux Anglois, en arrivant dans les Ports de la République, ne vouloient se soumettre à aucune quarantaine, & que les Equipages de quelques-uns de ces Vaisseaux étoient descendus à terre, à main armée, dans plusieurs endroits de la Côte, & avoient enlevé, ou jetté à la mer les provisions amassées dans plusieurs magasins, sous prétexte qu'elles appartennoient aux Espagnols. Mais le Roi de la Grande Bretagne a calmé les esprits sur ce dernier article par une réponse gracieuse, dans laquelle Sa Maj. déclare, « qu'elle désapprouve fort la conduite » des Officiers & des Equipages des Vaisseaux » que ces plaintes regardent; qu'ils ont agi » directement contre ses ordres, s'ils ont commis quelques violences contre les Sujets de » la République, & qu'Elle enverra ordre aux » Amiraux de ses Escadres, de tenir la main » à ce que de pareils procédés n'arrivent plus » dans la suite. »

La Régence Genoïse est enfin informée qu'on a publié le nouveau Règlement à la *Bastie*, Capitale de l'Isle de Corse, dont il étoit question depuis long-tems : C'est le même qui a été publié au mois d'Octobre 1738. sous la garantie du feu Empereur & de la France; on y a seulement ajouté trois articles. Le premier contient un pardon général; le second, qui est divisé en six points, tend à expliquer & à éclaircir quelques doutes, & le troisième contient plusieurs graces que la République accorde aux peuples, pour les disposer à la soumission. On

VIII.  
*Nouveau*  
Règlement  
publié en  
*Corse.*

fait que ce Régiment a été publié à la même heure à *Corte*, *Calvi*, *Ajaccio* & *Bonifacio*. Mais il est encore douteux si l'on trouvera chez les Insulaires Corfes la soumission qu'on devoit s'en promettre.

Pour ce qui est du Duc de Montemar, qui s'est retiré à *Genes* depuis qu'il n'a plus le commandement de l'Armée Espagnole en *Italie*, il n'avoit point encore reçu de réponse de la Cour d'Espagne dans les premiers jours du mois de Decembre, sur une permission qu'il avoit demandée de se servir de passeports du Roi de Sardaigne pour se rendre à *Madrid*; ce qui le détermine à aller passer une partie de l'hiver à *Savone*, en attendant qu'il se soit justifié auprès du Roi d'Espagne son Maître au sujet des imputations de ses ennemis. Le Marquis de Castelar est aussi toujours à *Genes*.

#### S A V O Y E. P I E M O N T.

I.  
Disposition  
des  
Espagnols  
pour une  
attaque.

IL s'est fait depuis le commencement de Novembre jusqu'à la fin de ce mois des mouvemens dans les Armées Piémontoise & Espagnole, qui indiquoient un combat prochain, parce qu'on s'attendoit que l'Infant Don Philippe tenteroit de pénétrer de nouveau dans la Savoye. Ce Prince, campé sous le Fort de *Barreaux* en Dauphiné, s'y étoit préparé, & au moyen du renfort d'Espagne en Infanterie & Cavalerie qui lui est arrivé successivement, la chose paroissoit certaine : Sa grosse Artillerie attendue de *Toulon* l'avoit joint : Il avoit renvoyé ses Pontons sur le bord de l'*Isere*, avec un Détachement de Miquelers pour les garder : On avoit aplani le chemin de *Seissel* qui conduit vers la frontiere de Savoye ; Les avenues du  
Camp

Camp des Piémontois & toutes leurs dispositions avoient été reconnues jusqu'à trois fois par la plûpart des Généraux, qui composent l'Armée de l'Infant, ce qui leur a attiré chaque fois un grand feu de mousqueterie ; & après un grand Conseil de guerre, tenu le 26. par le Comte de Glimes, toutes les Troupes se tenoient sous les armes nuit & jour. Mais la bonne contenance des Piémontois, quoique en nombre inférieur, aura été jugée capable de faire échouer l'entreprise à faire par l'Infant, puisqu'au 5. Decembre qu'il ne lui manquoit plus aucunes Troupes du renfort qu'il a reçu, il ne s'étoit rien passé entre lui & Sa Majesté Sardaignoise, si l'on excepte des escarmouches & les courses des Miquelets Espagnols d'une part, & des Vaudois de l'autre, les uns & les autres étant postés en face sur les deux bords de l'Isere.

Voici comme le Roi avoit disposé son Camp près de *Montmélian* pour sa défense : La droite de son Armée étoit aux *Marches* ; la gauche s'étendoit vers *Francin* près de l'Isere : elle étoit défendue par plusieurs Batteries ; une ligne fut tirée qui couvroit tout le front de l'Armée ; en dedans étoient construites de petites redoutes qui la défendoient de distance en distance ; l'Artillerie chargée à cartouches fut placée dans les intervalles des Brigades ; 500. Vaudois étoient postés vis-à-vis des Miquelers ; il y avoit un ordre donné à l'arrière-garde que dès que les ennemis paroistroient 500. hommes allassent se poster sur la butte de *Montmélian*, 500. sur la hauteur de *Voire* du côté de *Chamberry*, & 500. autres dans les vignes des hauteurs de *Fabia*, entre le Château de *Mar-*

II.  
Camp du  
Roi de Sar-  
daigne à  
Montmé-  
lian.

*ches & Entremont* : On devoit faire en même-tems huit divisions par Bataillon , à la tête desquelles seroient les Officiers d'expérience. Le terrain qui séparoit d'ailleurs une Armée si bien disposée est fort marécageux , & coupé par intervalles de fossés remplis d'eau , de sorte que la Cavalerie auroit eu toute difficulté d'y passer , outre des abatis d'arbre qu'il auroit falu qu'elle franchît , ces abatis formant les retranchemens de la gauche de l'Armée du Roi. Avec tant de bonnes mesures pour une défense , Sa Maj. avoit encore pris celle de faire publier un Edit assez remarquable pour être ici joint.

III. *Edit sur des précautions à prendre dans la Savoie.*

**C**HARLES-EMANUEL, Roi de Sardaigne &c. Après avoir heureusement délivré nos Etats de Savoie , de l'ennemi qui les avoit si injustement occupés , sur le faux allégué que Nous lui avions déclaré la guerre ; & voulant employer tous les moyens que la Providence Nous a donnés , pour y maintenir & affermir de plus en plus la tranquillité qui s'y trouve rétablie depuis quelque tems : A ces fins , par le présent Edit , scellé de nôtre Sceau & signé de nôtre main , de nôtre certaine science & autorité Royale , Nous avons ordonné & ordonnons à tous les Habitans de nos Provinces de Savoie , de quelque grade , qualité & condition qu'ils soient , Nobles , Bourgeois & Roturiers ; nuls exceptés : Qu'aussi-tôt , après la publication du présent Edit , chacun des Habitans sus-nommés , en état de porter les armes , devra , sans pouvoir alléguer aucune excuse , se munir d'un fusil & de munitions de guerre , pour être prêts à courir où besoin sera , afin de repousser les Troupes étrangères , qui , par quelque endroit que ce soit , voudroient faire une invasion dans nosdits Etats de Savoie :

Savoie : Ordonnant que par tout où elles pourroient se trouver dans l'étendue de nosdits Etats , on aie à leur courir sus sans réserve.

Et pour plus prompte exécution de ce que Nous ordonnons à ce sujet , voulons que chaque Vassal fasse sur le champ , par lui-même , ou par gens spécialement commis , le dénombrement des personnes propres à porter les armes , qui habitent dans sa Terre , ou juridiction ; ce qui s'étend depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à soixante , lesquelles personnes seront d'abord enrégistrées dans les registres respectifs de chaque Chatellenie , en se présentant aux Chatelains avec leurs armes & munitions de guerre , pour marcher ensuite au premier ordre qui leur en sera donné. Lesdits Chatelains feront assembler tous les Habitans enrégistrés , & marcheront avec eux , de même que les autres Officiers locaux , pour se rendre aux lieux où on les demandera ; & ceux desdits Habitans , qui par leur âge , ou infirmités , ne pourront point porter les armes , seront obligés de les remettre à ceux qui en seront dépourvus , & se trouveront en état de marcher.

Quant à ceux desdits Habitans , desquels il constera qu'ils n'ont point de fusils , il leur en sera fourni des magasins ou dépôts de nôtre Artillerie , moyennant un reçu des Chatelains. Les Juges-Mages & leurs Licutenans tiendront la main à la prompte exécution de nôtre Ordonnance ; & trois jours après sa publication , les Chatelains ne manqueront pas d'envoyer au Baron de Lornay , Commandant en deçà les Monts , les noms de tous ceux qui auront été inscrits pour prendre les armes. Les Vassaux , leurs freres & parens devront les prendre aussi & marcher à la tête de ceux de leur juridiction. Les Nobles qui habitent les Terres , se joindront , avec leurs armes , aux Vassaux , & ceux

qui

qui demeurent dans les Capitales, ou Terres immédiates, s'assembleront dans les mêmes Villes, & agiront ainsi qu'il leur sera ordonné.

Toutes les fois que les Habitans susdits devront s'armer, ils en recevront les ordres du Baron de Lornay, qui leur assignera le poste & les lieux où ils devront se rendre. Et comme il pourroit arriver des cas pressans, qui ne laisseroient pas le tems de recevoir ces ordres, Nous voulons, que dans ce cas-là, chacun d'eux soit généralement obligé de s'assembler & de prendre les armes, dès qu'il entendra sonner le tocsin; ce que les Juges-Mages, Châtelains & autres Officiers seront tenus de faire exécuter dès qu'ils sauront ou verront paroître quelques troupes ennemies, ou étrangères, ou que le signal leur en sera donné par des feux allumés, qui seront placés sur les hauteurs des collines, ou des montagnes, le tout sous peine de punition, même corporelle, suivant l'exigence du cas.

Ceux qui seront enrôlés pour servir comme Miliciens, seront exclus de la teneur de cette Ordonnance, attendu leur service actuel: Mais nous voulons que ceux qui doivent compléter le nombre desdites Milices, soient promptement & exactement enrôlés. Et comme Nous avons déjà donné nos ordres pour la paye journaliere de ceux-ci, Nous aurons soin de faire fournir à tous ceux qui seront compris dans le présent ordre, ce qui convient à leur subsistance.

Le zèle, l'attachement & la fidélité avec lesquels nos Sujets de Savoie ont toujours satisfait à leur devoir, ayant même, sans aucun ménagement, exposé leur vie pour la Patrie & le service de nos Prédécesseurs, Nous persuadé, que conservant les mêmes sentimens d'obéissance & de soumission, ils Nous en donneront des marques essentielles dans

la

*la conjoncture présente, & qu'ils employeront leur zèle & leur valeur naturelle, à repousser toute invasion de Troupes étrangères : Mais au cas que quelqu'un de nos Sujets vint, contre toute attente, à manquer au serment de fidélité qu'il Nous a prêté & aux obligations que ce serment lui impose, non-seulement il encourra nôtre indignation, mais il sera encore puni, conformément à nos Constitutions, & selon l'exigence du cas &c.*

Par ce qu'on a remarqué des dispositions du Roi, qui a observé avec beaucoup d'attention les mouvemens des Espagnols, on pourroit être surpris qu'il ne se fût point porté à aller les attaquer dans leur Camp, avant qu'ils n'eussent reçu le renfort qui leur est venu. Mais on saura à ce sujet, que c'est à cause que la Cour de France a déclaré positivement au Commandeur de Solare, qui y est revêtu du caractère d'Ambassadeur de Sa Majesté, que cette Cour a résolu d'observer une exacte neutralité, par rapport à l'entreprise de l'Infant Don Philippe. Ainsi l'on ne s'étonnera plus si le Roi a observé jusqu'à présent de ne faire passer aucun Détachement de son Armée sur le Territoire de France. La rigueur de la saison, qui ne permet plus aux Troupes de camper, a d'ailleurs engagé S. M. à les faire barraquer dans les postes qu'elles occupent. On s'attend d'apprendre que les Espagnols auront pris le même parti. Les uns & les autres ont beaucoup souffert par l'abondance des pluies ; & la défection, qui est une maladie héréditaire dans les Armées, y a régné avec force.

Le Roi a reçu dans son Camp de *Montmélian* une nouvelle Députation de la Ville de *Geneve*,  
 &

lui a fait le plus gracieux accueil. Les Cantons de *Zürich* & de *Berne* lui ont aussi écrit une Lettre, dans laquelle ils le félicitent sur son arrivée en *Savoie*, & sur le bonheur qu'il a eu d'obliger l'ennemi à s'en retirer : Ils le prient en même-tems de donner ordre pour que ses Troupes observent de ne point s'approcher de trop près de leurs Territoires, & de celui de la République de *Geneve*; ce qui a été suivi d'un consentement gracieux de Sa Majesté. Mais nous finirons l'article de *Savoie* pour ce mois-ci par la Lettre suivante, que le Vice-Amiral *Matthews* a écrite au Gouverneur pour le Roi, dans le Port de *Villefranche*.

M O N S I E U R ,

» C O m m e il a plû à Sa Majesté Britanni-  
 » que, mon très-gracieux Maître, de  
 » m'honorer, par une commission signée de  
 » sa main, de la qualité de son Plénipoten-  
 » tiaire Général dans toute la Mer Méditerra-  
 » née, aussi-bien que dans la Mer Adriatique,  
 » avec ordre d'affister, secourir & favoriser Sa  
 » Majesté le Roi de Sardaigne, leurs Etats &  
 » Sujets respectifs, en tout ce qui dépendra  
 » de moi; je n'ai pas voulu différer d'en don-  
 » ner part à Vôtre Excellence, afin qu'elle  
 » puisse se régler là-dessus dans les occur-  
 » rences.

» Sa Majesté Britannique ne pouvoit me  
 » donner une marque de confiance plus agréa-  
 » ble pour moi, ni plus conforme à mon  
 » zèle pour son service, & pour celui des Puif-  
 » sances qui lui sont alliées, & je m'efforce-  
 » rai d'y répondre en toute occasion, de la  
 » maniere

*des Princes &c.* Janvier 1743. 147

maniere la plus efficace pour le bien de la cause commune. «

En conséquence du pouvoir que Sa Majesté m'accorde par sa commission, s'il arrivoit que Vôtre Excellence eut besoin d'une partie de l'Artillerie, des munitions de guerre, & des Troupes de débarquement que j'ai sur mon Escadre, elle n'aura qu'à me le faire savoir, & j'aurai soin de lui envoyer, avec toute la promptitude possible, le secours qui lui sera nécessaire. J'apprends aussi avec une véritable satisfaction, que pour donner plus de vigueur à nos mesures, Sa Majesté a donné ordre de faire partir encore huit gros Vaisseaux, pour renforcer mon Escadre. «

Vôtre Excellence aura soin de faire part de ce que dessus, aux Gouverneurs & Commandans des Places maritimes de Sa Majesté le Roi de Sardaigne, comme j'aurai soin de mon côté d'en faire donner avis aux Gouverneurs & Commandans de Sa Majesté la Reine de Hongrie dans la Mer Adriatique, de même qu'à la Régence de *Livourne*, ledit Port étant bien expressément compris dans les mesures de défense, dont l'exécution m'est confiée. Ecrit à bord du *Torbay* aux Isles d'*Hieres* le 11. Novembre 1742. 17  
*Signé* MATTHEWS.

ARTICLE

## ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE , & en ESPAGNE, depuis le mois dernier.*

I. *La France prend de nouvelles mesures sur les affaires générales.*

MR. d'Argenson désigné, comme nous l'avons dit le mois passé, pour se rendre à Vienne, n'est point parti, & ne partira pas pour cette Cour, ni tout autre Ministre, quant à présent; parce qu'on est convaincu que la Reine de Hongrie est entretenuë par l'Angleterre dans l'éloignement de se prêter à une négociation de paix sur le pied proposé par le Roi & l'Empereur. Mr. de Vincent chargé des affaires du Roi auprès de cette Princesse, en informe trop positivement le Ministère par les Couriers qu'il lui envoie de tems à autre, pour plus révoquer la chose en doute; & l'on fait d'ailleurs par Mr. de Bussy, qui est à Londres, que le Duc d'Ahrenberg y a eu tout pouvoir du Roi de la Grande Bretagne quant aux Troupes de cette Couronne, les Hessoisses à la solde de cette Couronne, & les Hannoveriennes, qui sont ensemble dans les Pays-Bas Autrichiens; c'est-à-dire, qu'il peut les employer où sa Cour jugera à propos de les faire agir. Les apparences de paix étant ainsi évanouïes, il y a eu des Conseils d'Etat très-fréquens à Versailles dans le cours du mois de Novembre, & le Roi a travaillé presque journellement avec le Cardinal de Fleuri, le Cardinal de Tencin, Mr. d'Argenson, & Mr. Amelot, deux ou trois heures consécutives, & avec une grande application, pour prendre de nouveaux arrangements,

mens, sur la nouvelle conjoncture, & prévenir, s'il est encore possible, une guerre générale, par tous les moyens compatibles avec l'honneur de la Couronne. Mais ceux de ces moyens qui ont, ce semble, paru les plus propres pour y arriver, sont de montrer à l'Europe les ressources de la France, & convaincre le monde entier, que, malgré le peu de succès des Armées de la Couronne jusqu'ici, pour soutenir la cause du nouvel Empereur, on aura au Printems de très-bonne heure de nombreuses Armées en campagne, & capables de faire non-seulement échoïer les desseins des ennemis de ce Prince, mais aussi d'agir offensivement, si les circonstances le demandent. On aura également une & même deux ou trois Escadres en mer, afin que les Anglois voyent aussi qu'on n'est pas réduit à demander la paix aux conditions qu'ils voudroient bien l'accorder, comme leurs Ministres auprès des Etats Généraux des Provinces-Unies, ont voulu le faire entendre par des Mémoires qui sont entre les mains d'un chacun. On fera donc de nouveaux efforts, & même les derniers efforts, s'il faut, pour justifier l'idée que le public doit prendre, après celle dont il auroit pû être susceptible ensuite desdits Mémoires, & de tout ce qui a été publié au même égard dans les diverses Cours par les Ministres de la Reine de Hongrie. Voilà ce qu'on publie en France, & d'abord il a paru une Ordonnance du Bureau de la Marine, qui a été envoyée dans tous les Ports du Royaume, par laquelle il est défendu aux Matelots enclaffés de s'engager pour servir sur les Vaisseaux Marchands, & aux Capitaines de ces derniers, de les recevoir à bord. Après cette Ordonnance on en publia une au-

II.

*Ordonnan-  
ce de la Ma-  
rine, & une  
autre pour  
une nouvel-  
le levée de  
Miliciens.*

tre du 30. Octobre, portant augmentation de trente mille hommes de Milice, dont la levée doit être faite dans les Villes Capitales, & autres qui ont été exemptes par le passé, & subsidiairement dans les autres Villes & Paroisses du Plat-Pays des Provinces & Généralités du Royaume. Voici le dispositif de cette Ordonnance, avec les articles I. II. III. IV. IX. & XI. qui sont les principaux.

DE PAR LE ROI.

*S*A Majesté jugeant nécessaire, dans les circonstances présentes, d'augmenter de trente mille hommes le Corps de ses Milices, elle en a fait dresser un état de répartition sur les Provinces, qui sera joint à la présente Ordonnance, pour la levée en être faite premièrement & de préférence, dans les Villes Capitales & autres qui ont été exemptes par le passé, & subsidiairement dans les autres Villes & Paroisses du Plat-Pays des Provinces & Généralités du Royaume; de manière qu'il ne soit levé sur les Habitans de la campagne, que ce que les Villes n'auront absolument pu fournir; & en conséquence elle a ordonné & ordonne ce qui suit.

I. Il sera incessamment procédé par les Intendants des Provinces & Généralités du Royaume, & les Officiers qu'il appartiendra, dans toutes lesdites Villes, à un dénombrement exact de tous les hommes non mariés, artisans, ou fils d'artisans, petits marchands & gens de travail, de l'âge de seize ans & au-dessus jusqu'à quarante, de la taille de cinq pieds au moins, & de force à porter les armes, dont il sera dressé des rôles contenant leur nom, leur profession, & leur signalement.

II. Sur l'examen desdits rôles les Intendants fixeront le nombre que chaque Ville pourra fournir,

Et la répartition en sera par eux faite sur chaque Paroisse de chaque Ville.

III. Sil arrive que dans quelque Paroisse des Villes il n'y ait pas de garçons en nombre suffisant pour fournir celui des Miliciens porté par la répartition, veut S. M. qu'en ce cas il y soit suppléé par des hommes mariés, de l'âge & qualité prescrite, qui tireront au sort concurremment avec les garçons, sans qu'ils puissent en être dispensés, sous quelque prétexte que ce soit.

IV. Lesdits Intendants, ou leurs Subdélégués avertiront, tant les Sindics & Marguillers des Paroisses, que les Communautés des marchands & artisans, des jours auxquels ils auront fixé l'assemblée de tous les hommes mariés ou garçons compris dans le rôle; pour, en présence desdits Intendants, ou leurs Subdélégués, & autres personnes par eux préposées, & les notables des Paroisses, être tiré au sort entre tous lesdits hommes mariés ou non mariés, de l'âge & taille ci-dessus prescrite, pour fournir le nombre pour lequel la Paroisse se trouvera comprise dans la répartition, sans qu'il y soit apporté aucun délai, en sorte qu'au premier Février prochain, au plus tard, ceux à qui le sort sera échû, puissent être assemblés.

IX. Tous lesdits hommes mariés ou garçons, déclarés Miliciens par le sort, ou par les causes expliquées ci-dessus, seront tenus de servir six années, sans s'écarter des Bataillons & Compagnies dans lesquelles ils seront incorporés, sans congé militaire, à peine d'être poursuivis & punis comme déserteurs, suivant la rigueur des Ordonnances. Voulant au surplus Sa Majesté qu'à l'expiration desdites six années, il leur soit donné congé absolu.

XI. N'entend Sa Maj. comprendre dans la présente Ordonnance les Villes & Villages maritimes,

56
La Clef du Cabinet  
*qui contribuent à la garde-côte, & qui ont été  
 déclarées exemptes de la Milice par des Ordonnances  
 précédentes.*

Voici l'état de la répartition des trente mille hommes qui doivent être fournis en exécution de cette Ordonnance.

	hommes.
La Généralité de Paris fournira - - -	1410
La Généralité de Soissons - - -	1010
La Généralité d'Amiens - - -	1010
La Généralité de Roüen - - -	1270
La Généralité de Caën - - -	910
La Généralité d'Alençon - - -	1010
La Généralité de Châlons - - -	1270
Le Département du Duché de Bourgogne - - - - -	1270
La Généralité d'Orleans - - -	1140
La Généralité de Moulins - - -	880
La Généralité de Tours - - -	650
La Province de Bretagne - - -	2030
La Généralité de Poitiers - - -	390
La Généralité de Limoges - - -	880
La Généralité de Riom - - -	880
La Généralité de Lyon - - -	880
La Généralité de Grenoble - - -	880
La Provence - - - - -	750
La Généralité de Montauban - - -	1630
La Généralité d'Aufsch - - -	1010
La Généralité de Bourdeaux - - -	1890
La Généralité de Bourges - - -	750
Le Comté de Bourgogne - - -	1890
La Province de Languedoc - - -	2030
La Généralité de la Rochelle - - -	750
La Province d'Artois - - -	260
Le Département des trois Evêchés - -	260

La



nouveaux ouvrages, sur-tout du côté de la mer; & qu'on en a netoyé le Port pour que les plus grands Vaisseaux de guerre puissent y entrer & en sortir comme avant la paix d'Utrecht. *Mauberge* est aussi en très-bon état de défense, & l'on fait actuellement des ouvrages avancés à *Lille* & au *Quesnoy*. Cependant le Camp formé devant *Dunkerque*, a été levé le 18. Novembre, & on n'a laissé dans la Ville que dix Bataillons; on a distribué les autres à *Berg St. Vinox*, à *Gravelines*, à *St. Omer* &c. Mais tout pourra changer selon les circonstances que présenteront les mouvemens des Troupes de la Reine de Hongrie dans les Pays-Bas Autrichiens, & de celles d'Angleterre, d'Hannover & de Hesse, qui s'y tiennent aussi prêtes à marcher. On donnera conséquemment des ordres au Maréchal de Noailles, qui étoit à *Lille* sur la fin de Novembre, mais d'où il étoit attendu le 12. Decembre à la Cour. Et s'il faut encore trente mille Miliciens, outre ceux dont on a parlé, on compte que la levée n'en fera nullement difficile; on prétend même qu'elle est autant qu'ordonnée, à cause qu'on fait à l'Hôtel des Invalides à *Paris* 60000. habits qu'on leur destine.

## IV.

*Manifeste remis aux Ministres dans les Cours étrangères.*

Comme les apparences de paix s'évanoüissent de plus en plus, par une déclaration formelle de la Reine de Hongrie, qu'elle n'écouterait plus aucunes propositions, que celles qui lui seront adressées par la Cour de *Londres*, & que le Marquis de *Steinville*, Ministre du Grand Duc de *Toscane*, vient de recevoir ordre de ne plus se mêler des affaires de cette Princesse, la Cour commence à donner des manifestes: Elle en a sur-tout envoyé un aux Ministres du  
Roi

Roi dans les Cours étrangères, qui tend d'une part à justifier sa conduite à l'égard de la Reine de Hongrie, non-obstant le Traité conclu avec le feu Empereur son pere, & de l'autre à faire voir l'irrégularité du procédé de la Cour de Londres à l'égard de celle de Versailles. Cette pièce, qui ne nous est point encore parvenue, ne peut être que fort intéressante, puisqu'elle comprend deux si grands objets.

Dans un tems où les affaires de guerre paroissent entièrement occuper la Cour, elle ne laisse pas que d'avoir conclu un Traité de Commerce avec le Roi de Dannemarc, selon lequel les Sujets de France & du Dannemarc doivent retirer également plusieurs avantages. Les droits pour le passage du *Sund* y sont entr'autres réglés. Ce Traité n'a pas encore été rendu public dans tous ses articles. Mais faisons treve pour un moment aux affaires du tems, pour rapporter ce qui s'est passé à l'Academie Royale des Sciences, qui tint le 13. Novembre à Paris son assemblée publique d'après la St. Martin.

Mr. de Mairan, Secretaire perpétuel de cette Academie, y lut deux éloges, l'un du Docteur Halley, Astronome Anglois, & un des plus grands génies de ce siècle, mort à Londres au mois de Janvier dernier. Il étoit Associé de l'Academie: Et l'autre éloge étoit de Mr. Boulduë premier Apothicaire du Roi. On y lut ensuite trois Mémoires, le premier de Mr. le Monnier, fils, servant de Préface à un Livre qu'il va mettre au jour, sous le titre de *Théorie des Cometes*. L'Auteur y parle de plusieurs étoiles qu'il a observées au Nord, & qui forment par leur assemblage une nouvelle constel-

V.  
*Traité avec  
le Danne-  
marc.*

VI.  
*Rentrée de  
l'Academie  
Françoise.*

lation qui servira à observer les Comètes; lorsqu'elles sont dans la plus haute élévation vers le Nord; il l'a nommée pour cet effet la Reine du Nord. Mr. de Jussieu fit la lecture du second Mémoire, dans lequel il prouve que certaines substances que divers Botanistes avoient prises pour des plantes, & entr'autres le Corail, ne sont que l'assemblage d'une multitude de petits tuyaux dans lesquels logent de petits insectes, longs d'environ trois lignes dans leur plus grande extension, & que ce nombre infini de petits tuyaux formant une espèce de découpure, ce qui a donné lieu à l'erreur dans laquelle le Botanistes sont tombés à cet égard. Le troisième Mémoire dont Mr. de Reaumur fit la lecture, concerne une découverte curieuse qui a été faite à La Haye par Mr. Tremblay, au sujet d'un insecte aquatique appelé *Polipe*, qui a cette singularité, que lorsqu'on le coupe en plusieurs parties, chacune de ces parties reproduit d'elle-même dans l'espace de 24. heures ce qui lui manque pour être un corps parfait; de sorte que cet insecte étant coupé transversalement en trois parties, celle de la tête produit une queue, celle de la queue une tête, & celle du milieu une tête & une queue. On en a même coupé transversalement en 40. parties lesquelles ont produit chacune ce qui leur manquoit pour être un insecte formé, tellement que d'un seul *Polipe* il s'en est produit 40. On en a coupé par la longueur, & il s'est formé une autre moitié à celle qui étoit séparée. Mr. de Reaumur fait à ce sujet plusieurs observations. Il remarque que comme c'est un axiome que la nature n'est point anique en ses productions, il doit y avoir d'au-  
tres

tres insectes susceptibles de la même chose. Il raporte avoir découvert par ses expériences certains vers de terre qui avoient aussi la propriété de se reproduire, mais sur lesquels la nature n'opéroit que dans un espace de tems plus considérable.

E S P A G N E.

Oltre le renfort envoyé à l'Infant Don Philippe, & qu'on fait qu'il a reçu dans son Camp de *Barreaux* en Dauphiné, il recevra encore les Régimens de France & de Surry, Dragons, qui sont les deux plus beaux Corps de Troupes que le Roi ait : Ils sont déjà partis de la Catalogne, ensuite d'un ordre de la Cour. Dix Régimens Suisses, chacun de deux mille hommes, joindront encore ce Prince, si un arrangement pris à cet effet n'est point réduit à rien dans la suite. On négocie actuellement ces Régimens auprès des Cantons, & l'on compte qu'ils seront complets pour la fin du mois de Février prochain. Don Blaise Jover, nommé Envoyé Extraordinaire du Roi auprès de ces Cantons, & qui est parti pour s'y rendre, est chargé de cette commission. L'Armée de l'Infant seroit par-là de près de 50. mille hommes, & ainsi en état de pousser les choses avec plus de succès, qu'elle n'a pû le faire pendant l'année qu'on vient de finir. Car, à quel prix que ce soit, l'on veut toujours que ce Prince ait un établissement en *Italie* sortable à sa naissance. Quoiqu'il en soit, l'ordre est donné aux Intendans des Provinces de dresser un état fidèle de toutes les Troupes qu'il y a encore dans les Provinces ; & un autre ordre a été envoyé à *Cadix* d'armer incessamment

tous les Vaisseaux de guerre qui sont en état de servir.

Le Duc de Montemar à qui il avoit été confié de préparer les choses pour l'établissement futur de l'Infant Don Philippe, & qui a encouru la disgrâce de la Cour pour n'y avoir point réussi, a envoyé au Roi un nouveau mémoire pour se justifier : Il y rend un compte détaillé de toutes les dispositions qu'il a faites depuis son arrivée en Italie, pour se conformer aux ordres dont il étoit chargé : Il fait aussi mention dans ce mémoire du différend qu'il eut l'Été dernier avec le Duc de Castropignano touchant les préparatifs de la campagne : Il supplie Sa Maj. de la manière la plus forte, de lui accorder la permission de se rendre auprès d'elle, persuadé que s'il obtient cette grâce, rien ne lui sera plus facile que de se justifier des imputations de ses ennemis : Et il termine son mémoire par témoigner combien il est douloureux pour lui de se voir comme dans une espece d'exil, également hors d'état de continuer à servir son Roi, & de faire connoître son innocence. Ce mémoire envoyé de *Genes* où est Mr. de Montemar, joint à de très-pressantes sollicitations de la Duchesse son Epouse, laquelle a obtenu la permission de se rendre chez la Reine, après souvent l'avoir demandé inutilement, fait croire qu'il sera suivi d'un meilleur succès, que les instances faites jusqu'ici.

Le peu d'espérance où l'on est d'une paix prochaine, après qu'on a eu quelque sujet de s'en flatter, fait qu'on se prépare pour le printems prochain d'une autre façon qu'on ne s'a fait. En attendant, ce que les Anglois appellent

pellent déprédations, va sur le pied ordinaire, c'est-à-dire, que les Armateurs Espagnols leur enlèvent, sans discontinuer, leurs Vaisseaux & Bâtimens par tout où ils les rencontrent. Voici les prises dont nous avons eu nouvelle depuis un mois. L'Armateur Joseph Torres a enlevé sous le canon de *Gibraltar* le Vaisseau Anglois la *Marguerite* de 140. tonneaux; & après l'avoit conduit à *Estepona*, il a fait voile vers la *Baye de Tanger*, où il s'est emparé d'un autre Bâtimement de la même nation, avec lequel il est entré dans le Port de *Cadix*. Le 7. Octobre Don Joseph Velez Moro revint dans le même Port avec une autre prise Angloise qu'il avoit faite à 30. lieuës de *Lisbonne*, & dont la charge consistoit en moruë. Don Louis Olivier, & Don Jean Fernandez du Villar, en croisant sur les côtes de Portugal, se sont rendus maîtres des Vaisseaux la *Nymphé* & le *Devoir*, à bord desquels il y avoit une grande quantité de grains; & un autre Vaisseau Anglois chargé de bois de cedre, de goudron, & de toile propre à faire des voiles de Vaisseaux, a été pris à la hauteur de *Gison*, par l'Armateur Don Pedre de Valparada. L'Armateur de Morales entra le 30. Octobre dans le Port de *Malaga* avec le Brigantin Anglois le *St. Jean* & *St. Luce*, dont il s'étoit emparé le 21. du même mois dans les environs d'Alvacemas, après un combat de trois heures, dans lequel il a eu six Soldats blessés & un Matelot tué. Deux autres Batimens Anglois nommés la *Nouvelle Cayenne* & les *Trois Erees* ont été pris & conduits à Vigos par les Armateurs Jean Fernandez & Salvador de Barres.

Telles sont les nouvelles prises faites jusques  
 au

au commencement du mois de Novembre sur les Anglois.

Trois Vaisseaux du Pavillon du Roi venant de l'Amérique, & richement chargés, sont heureusement arrivés au mois de Novembre, l'un en *Galice*, le second en *Portugal*, & le troisième au Port de l'*Orient*. La Cour a eu la nouvelle de leur arrivée dans ces Ports, & on en a conçu beaucoup de joye : Elle a reçu aussi la confirmation de ce que nous avons dit le mois dernier, avoir été fait contre la *Georgie* & la *Caroline*.

#### PORTUGAL.

IL s'étoit fait par le canal de cette Cour quelques ouvertures d'accommodement entre l'Espagne & l'Angleterre, jusques-là qu'il y avoit déjà eu un projet communiqué sur cette matiere. Mais ces ouvertures n'ont point eu de succès, sur la difficulté que la Cour de *Londres* vouloit faire entrer dans ce projet les affaires d'*Italie*, & sur celle que le Roi d'Espagne prétendoit un dédommagement pour ses prétentions sur ce Pays.

Dans le tems que les Médecins ne donnoient plus au Roi qu'un petit nombre de jours à vivre, Sa Maj. reprit vigueur, & se trouva le 25. Octobre en état de se faire transporter dans une Berge à sa maison de plaisance de *Belem* sur le bord de la mer, d'où elle revint le soir à *Lisbonne* : Elle continuë depuis à aller de mieux en mieux, & a l'esprit aussi présent qu'on puisse le souhaiter. La Noblesse a été depuis ces bonnes aparences admise dans sa chambre. Au commencement de Novembre Sa Maj. reparut en public; & le 4. jour destiné pour un

*Auto*

*Auto da Fé*, elle se rendit au Palais du Cardinal da Cunha, Grand Inquisiteur, afin de voir la Procession qui se fait à cette occasion; elle se fit porter ensuite à l'Eglise de St. Dominique, & y assista à la lecture des Sentences des Criminels, qui étoient au nombre de 42. dont huit ont été brûlés, les autres ayant subi d'autres peines proportionnées à leurs crimes.

Quoique les Troupes de ce Royaume ne consistent qu'en vingt mille hommes, le Roi n'a pas laissé d'ordonner d'y faire une nouvelle réforme, & cette réforme s'étend sur la Cavalerie qui a été diminuée de deux mille cinq cens hommes.

## A R T I C L E V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.*

**V**ienne. Depuis le 5. Novembre la Reine est de retour en cette Capitale, afin d'y passer l'hiver. Pour effacer l'idée qu'on auroit pu prendre que Sa Maj. traitoit secrettement avec la France par le canal du Marquis de Steinville, Ministre du Grand Duc à Paris, le Comte d'Ulfefeld a déclaré à Mr. Robinson, chargé des affaires de la Grande-Bretagne, que le Roi son Maître ne devoit prendre aucun ombrage des propositions pour un accommodement que Mr. de Steinville auroit faites; que la Reine persistoit dans ses résolutions précédentes: qu'elle concourroit à toutes les mesures que Sa Maj. Britannique jugeroit à propos de mettre en usage; qu'elle avoit envoyé au Duc d'Ahrenberg ses Pleins-pouvoirs fort amples pour convenir

I.

*Résolution  
de la Reine  
sur les af-  
faires pré-  
sentes.*

convenir là-dessus à *Londres*, & arrêter le plan d'opérations les plus propres à parvenir au but qu'on se propose ; & que Mr. de Steinville ne seroit plus chargé à la Cour de France, que des affaires du Grand Duc son Maître.

Cette déclaration éloigna autant la pensée d'une paix, que ce que nous avons déjà avancé sur cet article. Aussi les grands objets qui continuent à occuper le Ministère sont toujours la subsistance des Armées, & de les rendre non-seulement complètes, mais de les augmenter aussi d'un tiers. Le premier objet ne rencontre aucune difficulté, eu égard aux grains, aux fourrages & aux bestiaux qu'il y a en Hongrie, selon un état qu'on en a pris, quand même les Pays par lesquels passeroient ces Armées, ne leur fourniroient rien, si, ce qu'à Dieu ne plaise, on ne fût, peut être, contraint de ne plus rien tirer de ce Royaume, à cause de la maladie contagieuse, qu'on dit y avoir recommencé ses tristes progrès. Quant au second article, on doit mettre tout en œuvre pour que les Régimens Allemands soient recrutés des Sujets de la Bohême, des deux Autriches, & des Provinces qui en dépendent : Que l'Infanterie réglée de Hongrie soit mise sur le pied arrêté dans la Diète de ce Royaume ; & que la Noblesse ne serve plus sur le pied d'Insurgens, mais qu'on en forme dix Régimens de Hussars, de 1500. hommes chacun.

II. L'ouverture de la Diète des Etats de la Diète des Basses-Autriches se fit à *Vienne* le 12. Novembre. La Reine y assista, & le Comte de Seilern, Chancelier, y fit un discours, dont voici la traduction.

**L**A Reine nôtre gracieuse Souveraine charmée de voir ses fidèles Etats de nouveau assemblés en si grand nombre, les assure de l'honneur de ses bonnes grâces & de sa protection.

Les nombreuses Armées qu'on a mises en campagne, & les dépenses immenses qu'on a faites pour les entretenir, prouvent suffisamment que Sa Maj. a fait tous les efforts dont elle étoit capable pour protéger & défendre ses Royaumes & Pays héréditaires. Le Dieu des Armées a accordé sa bénédiction aux armes de la Reine. Les dépenses qu'on a faites n'ont pas été infructueuses, & Dieu continuant son assistance, elles produiront des avantages encore plus marqués & plus considérables. Mais la conjoncture ne permet pas encore de les cesser; au contraire, il faut compléter les Armées affoiblies par tant d'accidens, & les mettre en état d'obtenir, par leur moyen, une paix durable, & une constante tranquillité.

La pénétration des fidèles Etats dispense de faire l'énumération des fonds nécessaires pour parvenir à ces grandes fins. S. M. se trouve forcée de recourir à leur zèle, pour l'aider à trouver ces fonds; mais elle le fait en mere de la Patrie, mesurant ses demandes non sur ses besoins, mais sur ce qu'il reste encore de forces à ses fidèles Etats. Elle se promet que ce qu'elle n'oseroit attendre d'eux, sera suppléé par ses Alliés. Elle espère, en conséquence, que ses fidèles Etats animés du même zèle & de la même fidélité, dont ils ont si souvent donné des preuves signalées, pèseront le tout avec attention, & prendront au plutôt une résolution utile au Public & à la Patrie.

La Reine qui étoit sur son Trône, fit ensuite un discours très-pathétique sur les mêmes motifs.

tifs. Le Comte de Windischgrats, qui exerce provisionnellement la Charge de Maréchal de la Basse-Autriche, répondit au nom des Etats, & voici sa Harangue.

Sérénissime, très-Puissante Reine de Hongrie & de Bohême, Archiduchesse d'Autriche, très-gracieuse Reine & Souveraine Héritaire.

**L**ES très-fidèles Etats de votre Archiduché héréditaire d'Autriche rendent à Votre Majesté de très-respectueuses actions de grâces de la faveur qu'Elle leur a faite de les convoquer en Diète, & de leur permettre de se présenter au pied de son Trône. Ils remercient pareillement V. Maj. du gracieux & consolant discours qu'elle a daigné leur adresser, & ils ne manqueront pas de prendre incessamment en délibération les demandes qu'elle leur a fait remettre, & s'expliquer là-dessus au plutôt d'une manière conforme à leur devoir & à leur dévoûement.

On ne sauroit exprimer ce que ce Pays a souffert, ni les sommes qu'il a fournies depuis un certain tems, dont le commencement, & tous les jours qui l'ont suivi ont été marqués par de nouvelles calamités. Mais de tous les sujets de douleur que nous avons eu, le plus grand a été de voir V. M. attaquée d'une manière si inouïe, & si nouvelle par un si grand nombre d'ennemis, qui avoient juré la ruine de la Maison d'Autriche, & de cette Capitale, l'ancien azile des Aigles.

Mais le Dieu des Armées a continué sa toute-puissante protection à la vertueuse Maison d'Autriche. Il a étendu son bras, & confondu les desseins des ennemis. Ils se sont écrasés eux-mêmes contre  
cette

cette pierre, & n'en ont remporté que la honte qui suit toujours les actions de cette nature. Les fidèles Alliés se sont éveillés, & ne permettront jamais, non plus que ce qu'il y a de Cours en Europe où la bonne foi a encore des autels, qu'on se joisse de la sainteté des Traités d'une manière si insultante, ni qu'on empiette sur les droits du Roi des Rois, à qui seul il appartient de disposer des Couronnes & des Sceptres. Non-obstant ces circonstances favorables, il s'en faut de beaucoup qu'on puisse réposer les bras dans le sein; il faut mettre encore des forces extraordinaires sur pied, faire de nouveaux efforts, & trouver de nouveaux fonds, pour se procurer une paix sûre & solide, & renfermer l'Auteur de tous ces maux dans des bornes qui nous permettent de n'en plus rien craindre de semblable à l'avenir. Ces considérations porteront les fidèles Etats à peser soigneusement ce qui leur reste de forces; ils les déploieront toutes sans réserve, & sacrifieront avec joye leurs biens & leur vie pour le service de V<sup>ô</sup>tre Majesté. Et comment pourrions-nous être dans d'autres dispositions, lorsqu'il s'agit des intérêts & de la gloire d'une incomparable Princesse, qui possède réellement tout ce que l'Antiquité a prêté de grandes parties à ses Artemises & Zénobies, & efface toutes les grandes Princesses qui ont brillé dans ces derniers siècles; qui dans un âge si tendre a débuté à pas de geant dans l'art de gouverner, par où les plus célèbres Monarques ont fini; qui n'a rien de son sexe que ces graces & cette beauté majestueuse, qui lui gagnent les hommages de tous les cœurs, & cette heureuse fécondité, don inestimable du Ciel, qui nous fait espérer que la Sérénissime Maison subsistera dans son éclat & dans son lustre jusqu'à la fin des siècles.

Ce sont là, Sérénissime & très-gracieuse Souveraine, les vœux sincères & les respectueux sentimens de tous ses fidèles Etats, que j'ai aujourd'hui l'honneur d'exposer en leur nom à Votre Majesté, en les recommandant avec ma personne à sa royale protection.

Les demandes de la Reine aux Etats de la Basse-Autriche ont été de 2800. hommes à pied, 300. Dragons, 190. Cuirassiers montés & équipés, & un don gratuit de huit cens mille florins, outre les contributions ordinaires; mais ces secours ont été réduits à quelque chose de moins, & la levée de ce qui est accordé se fait à souhait, de même que tout ce qui a été résolu pour que les Armées se trouvent au Printems sur le pied qu'on veut les avoir, la Bohême & les autres Pays fournissans avec autant de zèle que de promptitude ce qui a été réglé à ce sujet: On augmente, entr'autres, de quinze mille hommes le Corps des Miliciens de la Haute-Autriche, qui sera commandé par le Comte de Kevenhuller, frere du Felt-Maréchal. On arme aussi les Milices du Tirol, & on travaille à Vienne nuit & jour à fabriquer des armes pour quarante mille hommes de nouvelles Milices que la Hongrie s'est engagée de mettre en campagne l'année présente 1743. On compte ainsi d'avoir, outre les Armées complètes, une augmentation de Milices, égale pour le moins à celle que la France fait lever actuellement chez elle.

III.  
Retour du  
Grand Duc  
à Vienne.

Le Grand Duc de Toscane est arrivé le 17 au matin à Vienne avec une petite suite, revenant de l'Armée de Bavière, dont il a remis le commandement au Sérénissime Prince Charles son frere, & au Felt-Maréchal de Kevenhuller.

Le

Le 19. S. A. R. assista à un Conseil dans lequel on examina plusieurs dépêches reçues de *Londres*, de *Bruxelles* & de *Paris*; & la Reine fit le même jour la promotion suivante. Le Comte de Herberstein, Grand Maître & Grand Chambellan de la Cour, a été fait Grand Maréchal de la Basse - Autriche; le Comte François-Antoine de Starenberg; Grand Ecuyer, lui a succédé dans les deux premières Charges: Le Prince d'Aversperg, Grand Maréchal de la Cour; a obtenu la place de Grand Ecuyer; & le Comte de Kevenhuller, ci-devant Ministre à la Diète de l'Empire, celle de Grand Maréchal; chacun de ces Seigneurs passant ainsi à la Charge de celui qui le précède. La mort du Comte de Harrach arrivée la nuit du 6. au 7. a donné lieu à cette promotion. Ces Charges, non plus que les autres qui viendront à vaquer, ne seront plus héréditaires dans les familles, comme elles l'ont été pendant les régnes des derniers Empereurs, la Reine doit l'avoir ainsi déclaré.

La Cour a reçu le 29. l'agréable nouvelle de la prise de *Leitmaritz* en Bohême, dont la Garnison Française ayant attendu l'extrémité d'un assaut a été forcée à se rendre à discrétion, & que les magasins qu'on y avoit trouvés, étoient des plus considérables. C'est le Prince Joseph de Lobkowitz, qui est arrivé de Bohême chargé de cette nouvelle. On regarde la prise de *Leitmaritz* comme un coup fatal pour les François qui sont à *Prague*, parce qu'ils ont par là la communication en partie coupée avec la Saxe, & que les Troupes de la Reine se voyent maîtresses de l'Elbe, par où ils recevoient la plus grande partie de leurs provisions. Le siège de

*Braunau* en Baviere est une nouvelle, qui a suivi celle-là. Mais entrons dans le détail des Armées.

IV.  
Blocus de  
Prague, &  
journal des  
Armées en  
Boheme.

*Boheme*. Le Maréchal de Maillebois en renonçant au dessein de marcher à *Prague*, comptoit néanmoins d'en dégager la Garnison. Il croyoit que le Grand Duc de Toscane, pour le suivre en Baviere, se contenteroit de laisser en Boheme le Général Festetitz, dont le Corps inférieur à cette Garnison, n'auroit pû l'empêcher de prendre la route d'*Egra*, & de gagner cette Ville, avant que S. A. R. eut pû lui envoyer un renfort suffisant. Et peut-être, ce Prince ne se seroit-il point opposé au dessein de Mr. le Maréchal, s'il n'avoit eu d'autre vûë que de s'emparer de *Prague*. Mais persistant dans la résolution d'en faire la Garnison prisonniere de guerre, ou de la contraindre au moins à s'engager de ne plus porter les armes contre la Reine, il a laissé en Boheme le Prince de Lobkowitz avec un Corps suffisant de Troupes réglées, tant Infanterie que Cavalerie, pour bloquer cette Capitale, & tenir en même-tems la Ville d'*Egra* masquée, quoique, si les circonstances le demandassent, on pourroit faire passer en peu de jours une partie de ce Corps en Baviere.

Le Prince de Lobkowitz ayant donc fait les dispositions nécessaires pour se rapprocher de *Prague*, & s'étant mis en marche à cet effet, il a passé la *Moldau* avec tout son Corps de Troupes sur un pont qu'il avoit fait établir à *Königshall*. Des Détachemens de Troupes Françaises, qui étoient à *Kosteletz*, à *Brandeis*, & à *Bömischnbrodt*, sont rentrés dans *Prague*. Le Prince est marché ensuite à *Alt-Buntzlau* à l'endroit où la riviere de *Gisara* se jette dans l'*Elbe*; c'étoit

c'étoit un poste que les François avoient encore abandonné à son approche le 11. Novembre, & dont un Corps de Croates prit possession. Le 13. *Leitmaritz* fut coupé par le Général de Saintignon, qui avoit fait passer à cet effet l'*Elbe* à 400. chevaux & à 150. Hussars, & une Compagnie franche des François fut presque entièrement défaite dans les environs par les Hussars. Dès ce jour là le Prince de Lobkowitz & le Général de Saintignon se trouverent maîtres du passage de l'*Elbe* & de la *Moldau*.

Mr. le Maréchal de Belleisle qui se tient dans *Prague*, avoit trouvé moyen, non-obstant l'approche du Prince de Lobkowitz, de remonter 3500. Cavaliers, pour faire des provisions de fourages, & servir d'escorte aux différens convois, qui entrent successivement dans cette Capitale, venans des postes qu'ils abandonnoient sur l'*Elbe*. Mr. le Prince de Lobkowitz continuant sa marche, se trouva le 16. à *Brandeis*, où 2000. Miliciens de Bohême vinrent le joindre. Ayant jetté ce jour-là deux Ponts sur l'*Elbe* à *Melnick* & à *Baudnitz*, il occupa ces deux postes, tandis que le Général de Saintignon s'avançoit de l'autre côté vers *Leitmaritz*. Le Comte d'Armentiers commandant dans cette Place, s'y trouva tout d'un coup renfermé, & pour que les Autrichiens ne pussent s'établir dans les Fauxbourgs, il les fit brûler. Pendant ces approches de *Leitmaritz* il y eut plusieurs escarmouches entre de partis Autrichiens & François dans lesquelles il y a eu des morts, des blessés, & prisonniers de part & d'autre; & le butin dans ces rencontres s'est trouvé,

comme de coutume, fait par les Hussars Autrichiens.

V.  
Prise de  
Leitmaritz  
& de Tet-  
schen.

Le 18. le Prince de Lobkowitz détacha de son Camp, pour lors à *Alt-Buntzlau*, le Comte Wenceslas de Wallis, Lieutenant-Général, avec toute l'aîle droite & six pièces de canon, pour aller renforcer le Comte de Saintignon près de *Leitmaritz*; ce Général s'établit à son arrivée près de cette Place, à portée d'y donner un assaut, au cas que la Garnison voulût l'attendre, ce qui arriva la nuit du 24. au 25. Un Corps de Troupes, la plupart irrégulières, sous la direction du Colonel de St. André du Régiment de Botta, donna cet assaut, qui dura jusqu'à la pointe du jour, non-obstant le feu de la Garnison: Ces Troupes escaladerent les murailles, la Garnison battit la chamade & se rendit prisonniere de guerre, ensuite d'une Capitulation. Elle étoit composée de 936. hommes, y compris 74. Officiers, parmi lesquels étoient Mr. d'Armentiers, Commandant de la Ville, & deux Colonels, qui furent conduits le 29. à *Lissau*, où le Prince de Lobkowitz avoit alors son Camp, & qui les retint à dîner avec six autres Officiers de la même Garnison. Les prisonniers doivent avoir été conduits à *Iglau* en Moravie, sous l'escorte de 150. Cuirassiers. La Ville de *Leitmaritz* a une double enceinte de murailles, flanquées de Tours de distance en distance, & précédées d'un fossé d'une profondeur raisonnable; mais les François y avoient ajoûté de nouvelles Fortifications, & y avoient fait de gros magazins dans le dessein de les transporter à *Prague*. Ce poste étoit nécessaire aux Autrichiens pour resserrer plus étroitement la Ville de *Prague*, d'où il paroît que la forte Garnison

cherche tous les moyens de pouvoir sortir pour se retirer. Mais deux ou trois petits Détachemens qui ont tenté des sorties de cette Capitale, ont été ou maltraité par les Troupes qui l'investissent, ou fait prisonniers de guerre. *Leitmaritz* n'a coûté qu'une douzaine d'hommes qui ont été tués, & à peu près autant de blessés avec trois Officiers. La prise du Château de *Tetschen* a suivi celle de cette Place; c'est encore Mr. de St. André qui l'a faite avec 400. hommes seulement. La Garnison Françoisse de ce Château consistoit en 18. Officiers & un nombre proportionné de Subalternes & de Soldats, qu'on a faits aussi prisonniers de guerre. Il y avoit également un gros magasin dans *Tetschen*.

*Baviere*. Les opérations militaires ont continué dans cet Electorat, malgré la rude saison, & le grand besoin où étoient les Troupes de part & d'autre, de se rétablir de leurs fatigues dans de bons quartiers d'hiver. Enfin cet Electorat est redevenu le théâtre de la guerre, & les Armées ne paroissent plus en devoir sortir qu'il n'eût essuyé tout ce que les armes entraînent de fâcheux après elle.

Nous avons dit le mois passé que les Autrichiens avoient repris poste le 10. Novembre à *Deggendorff*. Ils se sont emparés tout de suite de *Wintzer*, de *Nieder-Altaich*, & de plusieurs autres postes, situés sur le bord Septentrional du *Danube*, de sorte qu'ils se trouverent maîtres, avant le 15. du même mois, de toute la partie de la Baviere & du Haut - Palatinat qui s'étend entre le *Naab* & la *Boheme*. Le gros de leur Armée resta néanmoins de l'autre côté. Il a passé le *Danube* à *Vilshoffen*, & son dessein pa-

devoit être dès-lors de se maintenir entre *Pas-sau* & *l'Isar*, & de reprendre *Braunau* & *Bourg-hausen*; au lieu que celui des François étoit non-seulement de se maintenir dans ces deux derniers postes, mais aussi d'empêcher les Autrichiens de prendre des quartiers d'hiver en-deçà de *l'Inn*. Ces dispositions sembloient annoncer quelques sanglantes rencontres; cependant il n'y en eut que de nature à ne pouvoir être comptées que comme celles que comprend la petite guerre. Il y en eut cependant une assez remarquable le 10. & ce fut plutôt une attaque. Le Comte de St. Germain, Colonel François, la fit à *Brameck*, où il y avoit trois à quatre cens Hussars Autrichiens, dont on tua & fit prisonnier près de la moitié. Le Colonel *Bardelotti* qui commandoit ces derniers, avoit été surpris, & n'eut que le tems de se sauver avec une partie de son monde. On compte qu'il n'auroit point échappé, non plus que pas un des siens, si un grand défilé n'avoit empêché le Comte de St. Germain d'environner cet endroit de toutes parts. Le même Comte se porta le 12. à *St. Martin*, où il y avoit 40. hommes, dont 10. furent tués & 18. faits prisonniers; il s'empara dans le même tems d'*Oberberg* & de *Riedberg*, que les Autrichiens venoient d'abandonner. Le Général de *Bernclau* parut sur ces entrefaites, mais n'ayant que 600. chevaux, il crut ne devoir pas s'engager fortement dans une attaque avec Mr. de St. Germain qui s'étoit fait une espèce de Camp retranché, & qui d'ailleurs étoit en nombre beaucoup supérieur: Il se retira en conséquence, après avoir fait faire quelques décharges, & dans sa retraite il perdit

## VI.

Expéditions  
à *Brameck*.

dit quelques hommes & chevaux qui étoient restés en arriere.

L'Avant-garde de l'Armée Autrichienne ayant passé le 11. le Danube entre *Deggendorff* & *Fronstein*, on en détacha un Corps sous les ordres du Général de *Geysrugg* pour aller attaquer *Landau* qui est un important poste. Quatre Compagnies de Grenadiers Bavaois l'occupoient & 150. Cavaliers François. Cette garnison composée ainsi de 550. hommes, fit d'abord quelque résistance, mais elle n'en fut pas moins contrainte de se rendre prisonniere de guerre avec un Colonel & quinze Officiers qui la commandoient. Le reste de l'Armée s'est ensuite avancée à *Landau*, & dans les environs. Ceci se passa le 12., & le 13. le Grand Duc de Toscane remit le commandement de son Armée au Sérénissime Prince Charles de Lorraine son frere, & partit le 15. pour *Vienne*.

L'Armée Françoisise étoit rassemblée à *Strasbourg* le 14. La droite s'étendoit le long du *Grand Laber*; la gauche tiroit du côté de *Ffsfenberg*. Le Maréchal de *Broglie* y arriva le 19. au soir accompagné du Comte de *Broglie* & du Comte de *Revel* ses deux fils, de même que de plusieurs Officiers Généraux. Le Maréchal de *Maillebois* alla sur le champ le voir, & lui remit le commandement de l'Armée. Le 20. le Maréchal de *Broglie* tint un grand Conseil de guerre, auquel le Comte *Maurice de Saxe* & divers autres Généraux assisterent; on y a concerté les opérations de guerre, & de faire une jonction avec l'Armée Bavaoise que commande le Felt-Maréchal de *Seckendorff*, pour lors campé avantageusement à *Randshoven*; mais le débor-

VII.

Le Maréchal de *Broglie* commande l'Armée Françoisise.

débordement des Rivières a empêché qu'on exécutât cette jonction d'abord.

VIII.  
Mouvements  
de cette Armée & de  
celle des  
Autrichiens.

Une partie de l'Armée ne laissa pas de passer l'Yser ce jour-là près de *Dingelfing*; & le 21. & le 22. elle continua ce passage, sans y avoir été autrement empêchée que par un Corps de six Escadrons de Cavalerie Autrichienne, quatre de Hussars, & 300. Croates, qui vint un peu tard, & dans le tems qu'on étoit occupé à former le Camp. Ce Corps d'Autrichiens parvint cependant à faire plusieurs prisonniers, & à enlever des chevaux & bagages appartenans aux Officiers. Le Marquis de Balincourt, Lieutenant-Général, joignit le 21. avec sa division le Corps du Comte de Seckendorff, près de *Yalpach* dans les environs de *Braunau*.

Les mouvemens des François & des Bavaois découvrant qu'ils avoient dessein de tomber conjointement sur le Général Bernclau, le Prince Charles de Lorraine jugea à propos de rassembler toutes ses forces, & d'abandonner *Deggendorff* & *Landau*. Le Felt-Maréchal de Kevenhuller, qui étoit dans la dernière de ces Villes, en partit le 17. & ayant continué sa marche par *Allersbach*, il arriva à *Vilshoffen*. Le Prince se remit aussi en marche le même jour, & alla camper à *Tummelsdorff*, où il y eut séjour le 18. & le 19. Le 20. l'Armée Autrichienne vint à *Hoherstatt*, & de là le 21. à *Scharding*, le Felt-Maréchal de Kevenhuller, faisant par ces mouvemens, l'arrière-garde avec son Corps, & le Général Bernclau l'avant-garde. Ce dernier Général eut ordre de se rendre le même jour à *Passau*, afin d'y prendre l'Artillerie nécessaire. Le 22. l'Armée séjourna à *Scharding*, & le Général Bernclau ayant rejoint

Ce jour-là avec l'Artillerie, elle se remit en marche le 23. qu'elle cotoya l'*Inn* jusqu'à *Reichberg*. Elle poussa le 24. jusqu'à *Altheim* en vûc d'attaquer le Felt-Maréchal de Seckendorff, ou plutôt de seconder le siège de *Braunau* qui étoit résolu, & le Felt-Maréchal de Kevenhuller est demeuré à *Allerspach* pour observer l'Armée Françoisse.

Cette marche des Troupes de la Reine de Hongrie donna lieu à celles de Baviere de décamper de *Ranshoven* le 22. qu'elles passerent l'*Inn* à *Braunau*, & posèrent leur Camp auprès du Village de *Siebenbusch*, où le Comte Minuzzi Bavaois avoit établi son quartier, le Felt-Maréchal ayant pris le sien à *Braunau* : Les bagages, qui étoient à *Burghausen*, furent envoyés plus avant dans le Pays, afin d'y être en plus grande sûreté. Le 24. des Détachemens Bavaois & Autrichiens parurent en face les uns des autres, & se tiraillerent sans beaucoup d'effort.

Le Prince Charles séjourna au Camp d'*Altheim* le 25. le 26. & le 27. Pendant ces trois jours il est allé deux fois avec le Felt-Maréchal de *Königsegg* reconnoître la Ville de *Braunau*, ses environs, & le cours de l'*Inn* auprès de cette Ville; & comme les Caïssons, les Pontons & l'Artillerie lui étoient arrivés à *Altheim*, il donna ordre à l'Armée d'être pourvûe pour une marche de quelques jours. Le 28. de grand matin, le Comte de *Königsegg* Lieutenant-Général, & le Comte de Lanoy Major Général, marcherent vers *Braunau* avec trois Régimens d'Infanterie, & le Général *Kalckreuth* avec deux de Cavalerie, pour investir cette Ville du côté de l'*Inn*. Dans le même tems le Général *Roth* fut détaché avec tous les Grenadiers de l'Armée,

IX.  
*Braunau*  
assiégé.

mée, un peu en arrière vers *Katzenberg*, où il a passé l'*Inn*, & a pris poste de l'autre côté sans aucune opposition. L'Armée l'ayant suivi, passa aussi l'*Inn* auprès de *Katzenberg*, & est venu camper à *Ering*.

Tous ces mouvemens se font faits sans la moindre opposition de la part des François & Bavaurois, le Felt-Maréchal de Seckendorff ayant pris le parti de repasser l'*Inn*, & de se retirer sur les premiers avis qu'il eut de la marche de l'Armée Autrichienne : Il avoit inutilement sollicité le Maréchal de Broglio de marcher à son secours, parce que ce Maréchal avoit résolu de séparer enfin son Armée & de la mettre en quartiers d'hiver, comptant que le Prince Charles en feroit de même ; mais voyant le contraire, & que *Braunau* étoit attaqué, Mr. de Broglio se sentit obligé de rassembler ses forces, avec lesquelles il partit le 3. Decembre de *Dingelsing*, pendant que Mr. de Seckendorff se remettoit aussi en marche, pour arriver en même-tems au lieu désigné pour se réunir. Le 4. ces deux Armées Françoisse & Bavauroise continuèrent leur marche. Celle du Felt-Maréchal arriva le 5. à *Marchel*, & Mr. de Broglio avec la sienne à *Engesfeld* : Mr. de Balincourt Lieutenant-Général avoit été détaché en avant avec dix Bataillons, 24. Escadrons de Dragons & six de Cavalerie, & arriva le même jour à *Tran*, à deux lieues de *Braunau* : Il avoit auprès de lui, outre ces Troupes, deux Compagnies franches.

Mais la Ville de *Braunau*, dont le Comte de Seckendorff avoit trouvé moyen de renforcer la Garnison,

Garnison, ne laissa pas d'être assiégée, les Canons & Mortiers que le Général Bernclau avoit été prendre à *Passau*, furent mis en batterie; on somma deux fois, mais inutilement, le Commandant la Place de se rendre, & le 4. à onze heures de la nuit on y jeta des bombes & des boulets rouges qui mirent le feu à divers endroits, & à un grand magasin. Cette circonstance paroissoit favorable au Prince Charles. Mais Son Altesse sentant approcher le gros Corps de Troupes Françoises dont nous venons de parler, & qui venoit d'être encore renforcé, elle jugea à propos de faire revenir les Troupes au Camp, & de retirer toute l'Artillerie; ce qui fut exécuté en toute diligence & avec perte de quelques prisonniers, qu'une poursuite des François & Bavaois occasionna.

Tels sont les principaux mouvemens de l'Armée de la Reine de Hongrie, & de celles de France & de Baviere jusqu'au 10. Decembre, qui étoit véritablement un tems pour aller se délasser. Cependant on ne peut point encore annoncer qu'elles soient allé prendre ce repos, mais plutôt que les Autrichiens tiendront encore la campagne, & que leurs Troupes irrégulieres continueront leurs courses, & harceleront leurs ennemis pendant tout l'hyver. Nous ne rapporterons rien de ces courses, ni des Partisans François qui battent aussi l'estrade; parce que ces sortes de détails, outre qu'ils nous meneroient trop loin, sont toujours sujets à être donnés avec un esprit de parti par ceux qui les rapportent. On laisse d'ailleurs la liberté au Public de réfléchir sur

sur l'état dans lequel peuvent être les Troupes de part & d'autre , sur-tout celles moins accoutumées à ces fatigues inexprimables qu'elles ont essuyées depuis quatre mois & plus , par des marches & contremarches , & qui se trouvent contraintes de continuer à en essuyer , dans le cœur d'un hyver.

X.  
Inquiétude de  
la Cour  
Impériale.

*Francfort sur le Mein.* La Cour est dans une grande inquiétude, ou plutôt dans une véritable consternation de voir ce qui se passe en Bavière, & que la France est irrésoluë sur l'envoi d'une nouvelle Armée en Allemagne, qui seroit cependant si nécessaire pour arriver à ce qui a été inutilement tenté, & avec des dépenses exorbitantes, jusqu'ici. On ne fait d'ailleurs que penser de la marche de toutes les Troupes de la Reine hors des Pays-Bas, & de celles de la Grande-Bretagne, qui doit aussi avoir lieu. Tout cela met le Ministère dans une agitation continuelle, & lui fait craindre que les Etats Généraux des Provinces-Unies, dont la Cour de Vienne tire des secours puissans en argent, ne demeurent plus aussi tranquilles qu'ils l'ont été, & qu'on s'en est flatté. Les mois Romains, quoiqu'accordés, ajoutent aussi quelque chose à l'inquiétude, parce qu'il y a des Princes qui refusent de fournir leur contingent, si on ne les informe au juste de l'usage qu'on en doit faire, & que divers Cercles & Etats n'ont consenti de donner le leur qu'avec une infinité de restrictions. L'Empereur & son Ministère ne peuvent par conséquent manquer de se trouver dans de grandes agitations, tandis qu'ils voyent, comme toute l'Europe, que l'Angleterre, par de nouveaux traités, concourt à soutenir la Reine de Hongrie plus puissamment que jamais; & que

que le Roi de Sardaigne a déclaré à cette Princesse « que ni les incommodités que souffrent  
» ses Troupes, tant en *Italie* qu'en *Savoie*, ni  
» les dangers auxquels sa personne est exposée,  
» ne seront jamais capables de le détourner de  
» l'alliance dans laquelle il est engagé, & que  
» les plus grands sacrifices ne lui coûteront  
» rien, pour faire connoître sa fidélité à rem-  
» plir ses engagements. »

On a pris en délibération à la Diette de l'Empire, un mémoire de l'Evêque & Prince de Liege, par lequel il fait savoir « que les  
» Troupes *Hannovriennes*, sans aucune réqui-  
» sition préalable, ont traversé non-seulement  
» son Evêché; mais qu'elles y ont aussi pris  
» des quartiers d'hiver, malgré une protesta-  
» tion qu'il avoit faite d'avance contre cette  
» entreprise: Que se trouvant ainsi lésé dans  
» ses droits & prérogatives, & la neutralité de  
» son Pays étant violée, il a recours aux  
» Etats de l'Empire, pour les prier de le sou-  
» tenir en cette occasion, afin de procurer la  
» sortie des Troupes *Hannovriennes* de son  
» Evêché, & de lui faire obtenir un dédom-  
» magement convenable du préjudice que ses  
» Sujets en ont souffert, ou pourroient encore  
» en souffrir. » Jusqu'ici on n'a pris aucune  
résolution sur ces représentations, & il n'y a  
gueres d'apparence qu'il en soit pris une de  
si-tôt.

La Diette a pris aussi en considération une Déclaration que l'Empereur lui a fait faire, & qui porte « que Sa Maj. Imp., outre les assurances  
» qu'elle a tant de fois données de son affe-  
» ction pour l'Empire, a montré encore par  
» des preuves évidentes, que l'objet auquel  
» elle

XI.

*Mémoire  
de l'Evêque  
& Prince de  
Liège à la  
Diette.*

XII.

*Déclaration  
de l'Empe-  
reur.*



» luitaire & désiré de la tranquillité en Alle-  
» magne. »

» Sa Majesté Imp. a aussi fait connoître en  
» tems & lieu que par la treve proposée dans  
» son Decret de commission à la Diète, elle  
» n'a jamais entendu ni songé à abandonner  
» ses droits héréditaires : Qu'elle a préféré  
» avec plaisir à la voye des armes celle d'un  
» accommodement paisible; mais qu'en con-  
» sentant à évacuer le Royaume de Bohême,  
» ce n'étoit que pour cette fois, & jusqu'à ce  
» que par un accommodement juste & rai-  
» sonnable, on le lui évacuât de nouveau,  
» ou qu'on lui donnât une-satisfaction suffi-  
» sante en Pays de la même valeur. »

Cette même déclaration a été envoyée aux  
Ministres de l'Empereur dans toutes les Cours  
étrangeres.

*Prusse.* Cette Cour ne présente rien au delà  
de ce qui en a été dit dans nôtre dernier Jour-  
nal, & nous en dirons seulement que le Roi  
continuë à travailler avec ses Ministres pour  
trouver le moyen de pacifier les troubles dont  
l'Empire est agité, & qu'on ne desespere point,  
non-obstant ce qui paroît d'ailleurs, de pou-  
voir y réussir, le Traité que Sa Maj. a conclu  
avec le Roi de la Grande-Bretagne, pouvant  
être compté pour quelque chose à cet égard.

On vient de recevoir à *Berlin* la nouvelle  
que le Duc de Holstein-Gottorp avoit été dé-  
claré Grand Prince de *Russie*, pour succéder à  
la Couronne de cet Empire, & qu'il avoit ré-  
fusé la Couronne de *Suede*.

Le mot de l'Enigme du mois passé est le *Masque*. En voici un autre.

## E N I G M E.

**D**ans mon entier je suis menacé de justice ;  
 Signe de Seigneurie, instrument de suplice,  
 Si vous me divisez par moitié, cher Lecteur,  
 L'un est une mesure, & l'autre est la liqueur.

F I N.

## A V I S.

**O**N nous prie de joindre ici que le fils unique d'un Aubergiste à l'Enseigne de la Poire d'or à Pont-à-Mousson, s'est évadé de la maison paternelle depuis le 23. Juillet dernier. Il se nomme *Jean Morot*, & est âgé d'onze ans seulement : Sa taille est d'environ trois pieds. Il porte peruque ; ses cheveux sont chatains ; il a la face pâle, longue & maigre, les yeux assez grands, & un coup au-dessus de l'œil droit, les dents grandes & mal rangées. Ceux qui pourront trouver ou découvrir cet enfant, sont priés instamment d'en écrire à ses pere & mere à *Pont-à-Mousson*, ou de le leur envoyer par un Exprès qui eut soin de ne le pas laisser échaper. C'est une œuvre de charité qui est recommandée, & dont l'exécution consolera infiniment les parens de l'Enfant perdu, ou égaré.